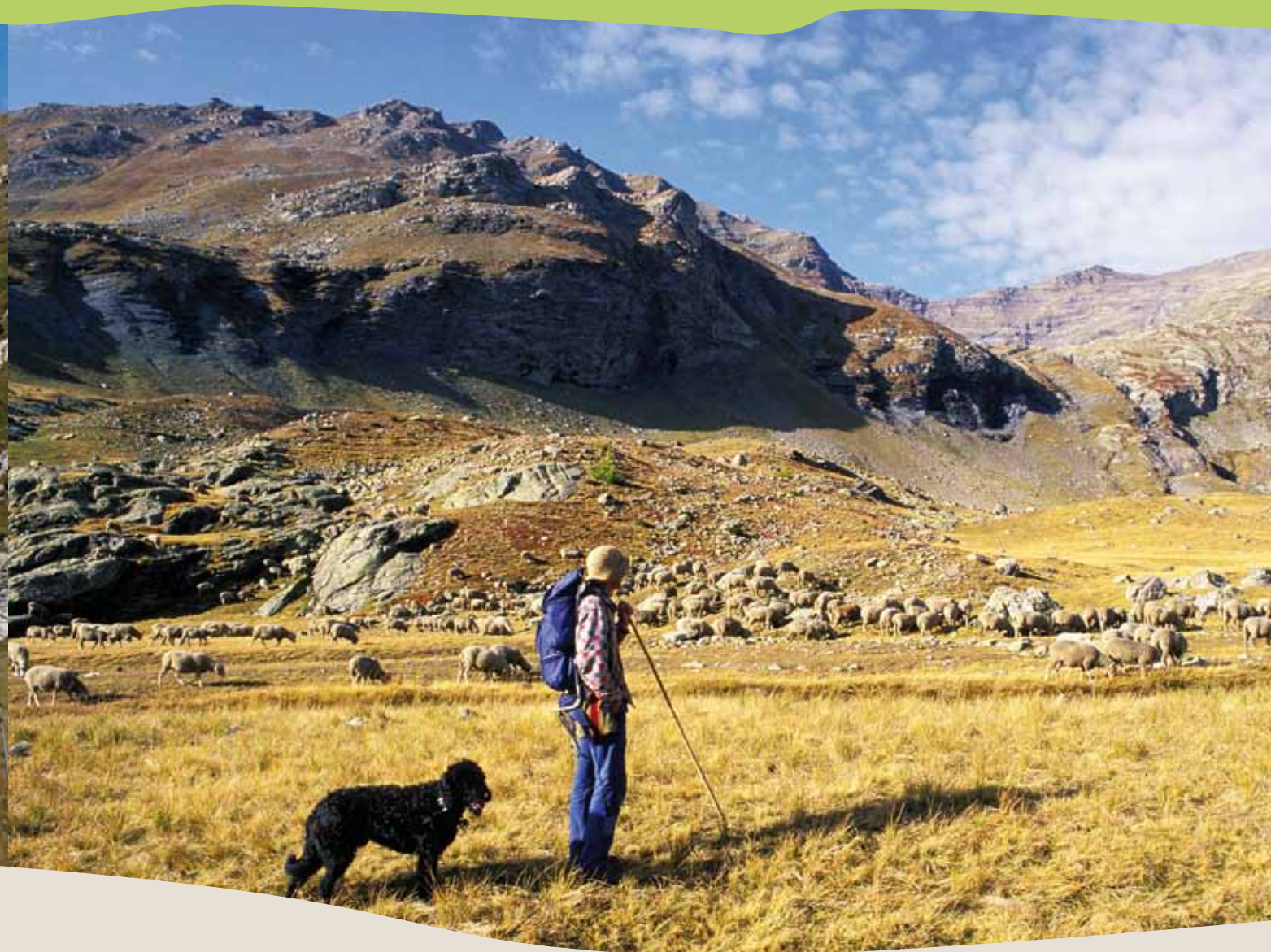
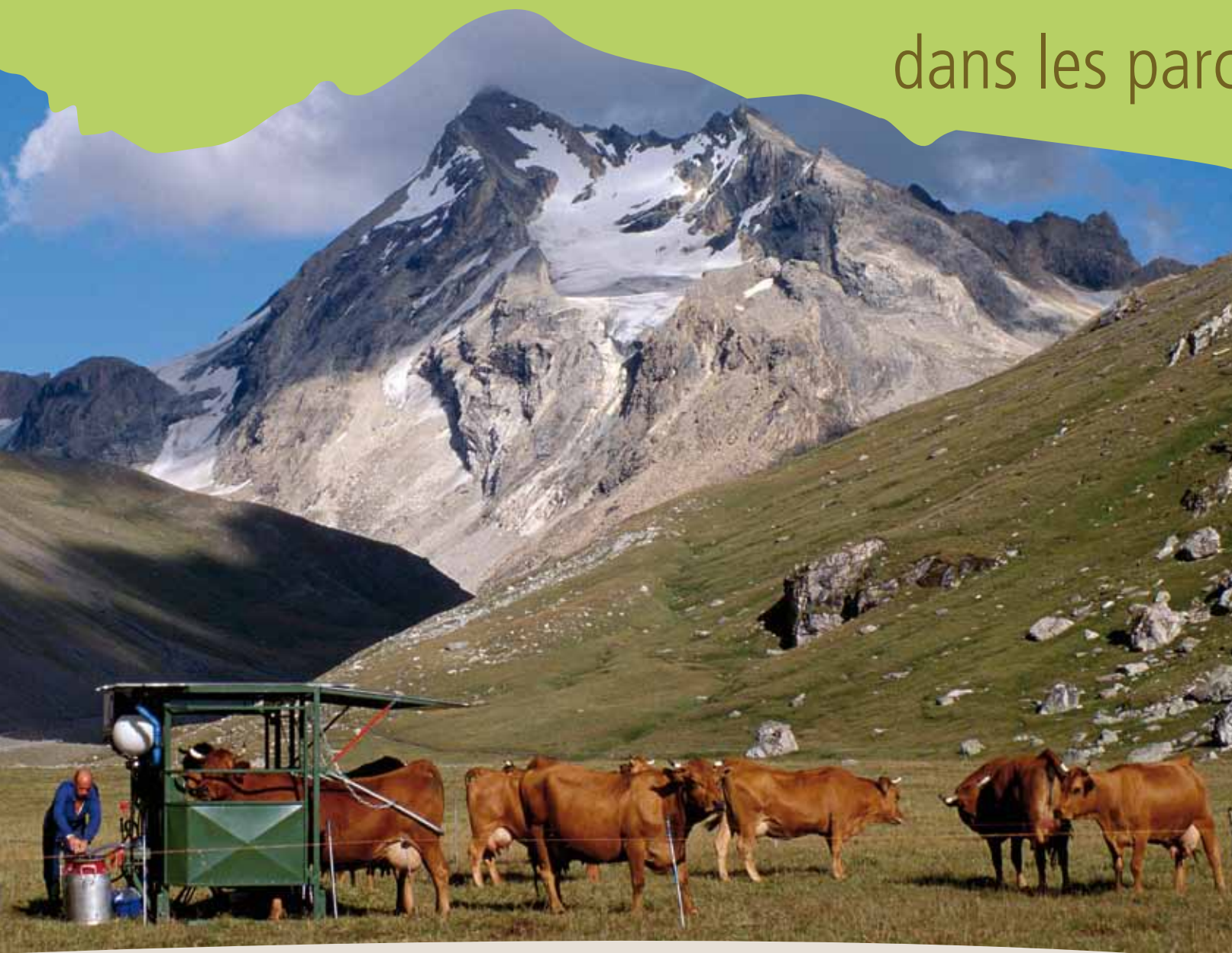


Parcs nationaux
de France

Alpages et estives dans les parcs nationaux métropolitains de montagne



Sommaire

- p.4** Les paysages d'alpages et d'estives des cinq parcs nationaux métropolitains de montagne
- p.6** Des équilibres dynamiques et complexes entre pastoralisme et milieux naturels : quelques exemples
- p.8** Les unités pastorales d'altitude (UPA), une place importante dans les territoires des parcs nationaux
- p.10** Les unités pastorales d'altitude (UPA) : un foncier majoritairement communal, des gestionnaires diversifiés
- p.12** Les flux de la transhumance ovine estivale
- p.14** Les flux de la transhumance bovine estivale
- p.16** Les usages des unités pastorales d'altitude
- p.18** Gardiennage, conduite des troupeaux et soutien des parcs nationaux
- p.20** Contribution des alpages et des estives à la qualité et à la typicité des produits
- p.22** Les enjeux environnementaux, pastoraux et les actions concertées
- p.24** Références bibliographiques - webographie

Les parcs nationaux



Les partenaires



Edito

Octobre 2011

Le pastoralisme est une activité ancienne et importante dans les cœurs et dans les aires d'adhésion des Parcs nationaux de la Vanoise, des Ecrins, du Mercantour, des Cévennes et des Pyrénées. Les parcours pastoraux et les pâturages d'altitude concernent un grand nombre de milieux naturels : pelouses alpines, landes, sous-bois, éboulis, zones humides... supports d'une vie sauvage particulière et emblématique.

Les parcs nationaux ont désormais pour objectifs, outre la protection des patrimoines naturels et culturels de leurs territoires, de mieux articuler leur développement autour du cœur pour en renforcer la protection, de mieux coordonner les politiques publiques et de mobiliser dans ce sens les responsables locaux. La charte, nouveau document de gestion, fédère tous les acteurs autour d'un même projet de territoire qui concerne le cœur et les zones en continuité géographique ou en solidarité écologique.

Cette plaquette présente une synthèse cartographique, illustrée et comparative de l'état des lieux des alpages et des estives dans les cinq parcs nationaux montagnards.

Les données disponibles et les enjeux similaires entre les parcs nationaux ont facilité cette production pour les pâturages d'altitude utilisés en été : les alpages et les estives.

Les autres espaces pastoraux, utilisés en inter-saison ou en hivernage, même s'ils sont aussi de grande importance pour l'activité dans les territoires, ne sont pas traités ici.

La complexité des informations disponibles et l'hétérogénéité des données entre les territoires ne permet pas aujourd'hui une approche comparative.

L'activité pastorale d'altitude dans les parcs nationaux est bien vivante, menée par des éleveurs locaux ou transhumants. Elle a fortement évolué, s'est modernisée. La conservation de bon nombre de milieux et d'espèces est liée au maintien et à l'ajustement des pratiques agricoles et pastorales. Les premiers partenaires des parcs nationaux sont les éleveurs et les bergers, les gestionnaires d'alpages ou d'estives, les services pastoraux, agricoles et administratifs.

Les informations synthétisées ici proviennent de travaux d'inventaires et d'états des lieux réalisés au cours de ces dernières années à partir d'une réactualisation des enquêtes pastorales :

- en 2008, le Parc national de la Vanoise a réactualisé le schéma de gestion des espaces agricoles élaboré en 2006 avec la Chambre d'agriculture de la Savoie. Ce schéma a défini les territoires d'intervention prioritaires en vue d'assurer la pérennité d'une activité agricole et sa compatibilité avec les enjeux de préservation.
- en 2009, les parcs nationaux des Ecrins et du Mercantour ont actualisé les données pastorales de l'enquête de 1996 selon une méthodologie commune confrontant les informations des services pastoraux et des administrations aux connaissances des agents de terrain.
- en 2009, le Parc national des Pyrénées a actualisé les données pastorales de son territoire selon une méthodologie proche de celle des parcs nationaux alpins.
- en 2010 et 2011, le Parc national des Cévennes a actualisé les informations sur les groupements pastoraux et unités pastorales ovines collectives puis sur les unités pastorales bovines.

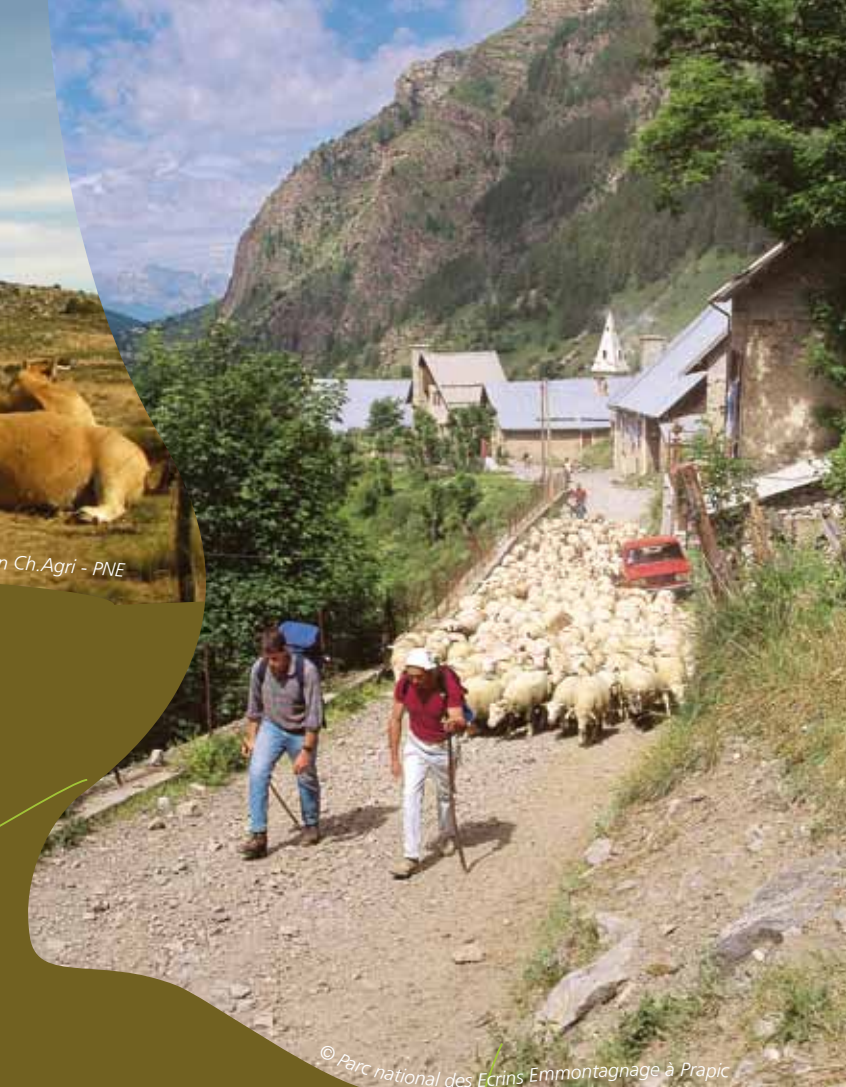
Les informations valorisent également le travail de synthèse sur « les parcs nationaux et l'agriculture », mené par Guy Beisson, IGPEF* du CGAAER** au ministère de l'agriculture, en mission d'appui à Parcs nationaux de France depuis fin 2008, qui traite de l'ensemble des problématiques agricoles pour les 9 parcs français, dont spécifiquement celles des 5 parcs montagnards.

En vous souhaitant une bonne lecture !

Jean-Marie Petit, directeur de Parcs nationaux de France



© Bodin Bertrand - Convention Ch. Agri - PNE



© Parc national des Ecrins Emmentage à Prapic

Un travail collectif

La plaquette est le résultat d'une écriture collective entre les établissements publics des parcs nationaux métropolitains de montagne, les services pastoraux¹ et Parcs nationaux de France (PNF).

La mission a été coordonnée par l'équipe chargée des questions agricoles et de la cartographie au sein de PNF. Un groupe de pilotage, constitué des chargés de mission agri-environnement des cinq parcs nationaux et des responsables des services pastoraux a conçu le plan de la plaquette, proposé de nombreux apports et validé l'avancée du travail lors de 4 réunions en 2010 et 2011.

Tous nos remerciements à :

- Parc national de la Vanoise : Guy-Noël Grosset
- Parc national des Ecrins : Muriel Della Vedova, Marie Cabrol
- Parc national du Mercantour : Raphaële Charmetant, Anne Dumetz
- Parc national des Cévennes : Lise Rolland, Guillaume Duha
- Parc national des Pyrénées : Jean-Guillaume Thiébault
- Chambre d'agriculture de Savoie / Société d'Economie Alpestre de Savoie (SEA) : Pierre Guelpa
- Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM) : Jean-Pierre Legeard
- Organisme Inter-Etablissements du Réseau des chambres d'agriculture dénommé « SUA Montagne Méditerranéenne Elevage » (OIER SUAMME) : Marc Dimanche, Catherine Rocher
- Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace (CRPGE) : Didier Buffière
- Parcs nationaux de France : Flora Cassonnet, Véronique Boussou, Bruno Lafage, Jérôme Enjalbert, Nathalie Berger, Sophie Al Ayoubi

¹ Le terme générique « services pastoraux » recouvre les institutions qui accompagnent la modernisation du pastoralisme. Les formes juridiques et les rattachements institutionnels sont divers

* IGPEF : Ingénieur Général des Ponts des Eaux et des Forêts

** CGAAER : Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux

Les paysages d'alpages et d'estives des cinq parcs nationaux métropolitains de montagne

Les cinq parcs nationaux métropolitains de montagne : Parc national des Pyrénées (PNP), Parc national des Cévennes (PNC), Parc national du Mercantour (PNM), Parc national des Ecrins (PNE) et Parc national de la Vanoise (PNV), présentent des espaces naturels d'altitude assez vastes, parfois plusieurs milliers d'hectares dont les ressources fourragères sont pâturées en saison estivale et d'intersaison par des troupeaux constitués de plusieurs centaines d'ovins (800 à 3000) ou de quelques centaines de bovins (100 à 300). Ces territoires sont appelés alpages dans le massif alpin (PNM, PNE et PNV) et estives dans les massifs pyrénéen (PNP) et cévenol (PNC).

Les paysages d'alpages et d'estives de ces cinq parcs nationaux recouvrent 460 000 ha (comprenant des pâturages d'altitude d'été et les pâturages d'intersaison) et se situent en zones cœur et en aires optimales d'adhésion. Dans les cœurs (excepté le PNC où l'on trouve également des espaces cultivés), le pastoralisme est l'activité agricole très largement majoritaire, voire exclusive. Il est également présent dans l'aire optimale d'adhésion de tous les parcs nationaux.

Le pastoralisme contribue à la structuration écologique et paysagère des territoires, à la constitution du patrimoine naturel et culturel des parcs nationaux et à sa gestion. Ainsi, les paysages d'alpages et d'estives offrent une biodiversité et un caractère remarquable, résultat des interactions complexes et dynamiques entre activités pastorales et milieux naturels, que les parcs visent à préserver.

Le Parc national des Cévennes, méditerranéen de moyenne montagne

S'étageant entre 200 et 1 700 mètres d'altitude, placé sous les influences climatiques atlantiques, continentales et méditerranéennes, composé de vastes plateaux calcaires, de massifs granitiques et de vallées schisteuses fortement découpées, le territoire du Parc national des Cévennes abrite une grande diversité de milieux naturels. Les activités d'élevage sont dominantes et jouent un rôle majeur dans la préservation des milieux ouverts de haute valeur patrimoniale, de la qualité des paysages et de la biodiversité : plateaux calcaires à pelouses du Causse, zones humides, pelouses à Nard et landes du Mont-Lozère et de l'Aigoual-Lingas. Les estives d'altitude du Mont Lozère, Aigoual et vallées Cévenoles accueillent un pastoralisme ovin et bovin sédentaire et transhumant.

Le pastoralisme sédentaire, majoritaire sur le territoire du Parc, exploite également d'autres surfaces pastorales où il concourt très fortement à l'ouverture des milieux (élevage ovin lait et viande sur le Causse, élevage caprin lait dans les vallées cévenoles, élevage bovin viande ou lait sur le Mont Lozère).



Pâturage ovin en estive
© Parc national des Cévennes

Le Parc national des Pyrénées, atlantico-montagnard

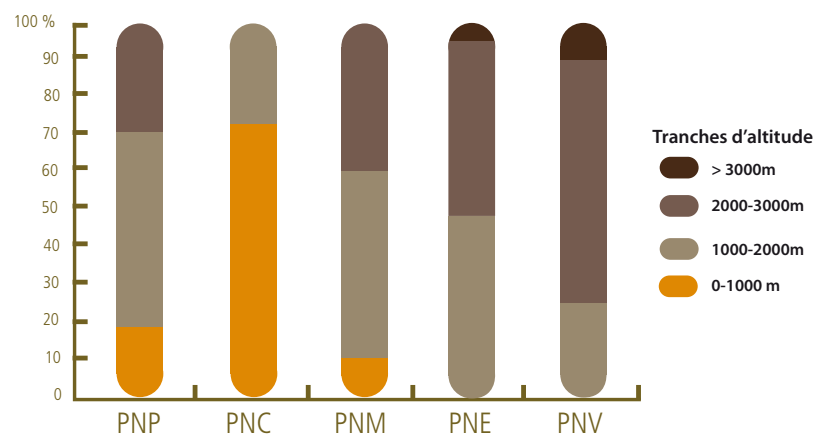
Dans ce Parc national, la chaîne des Pyrénées s'étire sur plus de 100 kms d'Est en Ouest, englobant six vallées principales. L'influence océanique apporte humidité, les vents dominants produisent de fortes précipitations, expliquant l'aspect verdoyant des paysages, la profusion des torrents, lacs et cascades.

À mi-chemin entre les forêts des versants et les sommets rocaillieux, les estives pyrénéennes se caractérisent par la grande diversité de leurs paysages : cirques glaciaires, vallons perchés, plateaux d'altitude ou pentes abruptes ... Elles se rencontrent à des altitudes moyennes, particulièrement en Béarn, jusqu'aux plus hautes cimes des Hautes-Pyrénées. Couplé à la diversité de leur substrat, cet étagement offre une grande diversité écologique à ces espaces, composés de pelouses et de landes, entrecoupés d'éboulis et de zones humides. Ponctuées de cabanes et d'abris pastoraux, fréquentées par les troupeaux depuis des siècles, exploitées pour la pâture mais aussi pour la fabrication fromagère en Béarn, les estives sont le cœur d'une identité pyrénéenne vivace, fruit de la cohabitation entre l'homme et la nature.



Limousines dans le cirque de Troumouse
© Parc national des Pyrénées

Proportion des surfaces en altitude dans les territoires des Parcs nationaux



Parmi les cinq parcs nationaux montagnards, la Vanoise, les Ecrins, le Mercantour et des Pyrénées sont de haute altitude (plus de 80% de leur superficie est à une altitude supérieure à 1000 m). Le Parc national des Cévennes se distingue par ses altitudes moindres. Dans ce Parc national, les estives d'altitude ne constituent qu'une petite part des espaces pâturés.

Le Parc national des Ecrins, de haute-montagne entre Alpes du Nord et Alpes du Sud

Le territoire du Parc national des Ecrins s'organise autour d'un réseau de hauts sommets centraux, qui ne se traversent qu'à pied. De longues et profondes vallées convergent vers le coeur du massif cristallin. Au nord et surtout au sud, le relief est moins accidenté, permettant une plus grande extension des alpages (alpages relativement grands entre 500 et 1000 ha).

Il existe une diversité de types d'alpages depuis le petit alpage bovin clôturé du Champsaur accueillant quelques génisses jusqu'au grand alpage ovin du plateau d'Emparis accueillant 3000 brebis, ou encore entre les grands alpages vallonnés des parties sédimentaires du massif (Embrunais, Emparis..) et les petits alpages escarpés de la partie cristalline (Valgaudemar, Oisans...). Les troupeaux parcourent une grande diversité de milieux tels que prairies, landes, mélezins, pelouses... sur une amplitude altitudinale très grande (1 200 à 2 800 m).



Le lac Noir, la Meije, le Râteau
© Jean-Pierre Nicollet - Parc national des Ecrins

Le Parc national de la Vanoise, montagnes à vaches au pied des glaciers

Situé entre les hautes vallées de la Maurienne et de la Tarentaise, le Parc national de la Vanoise enveloppe des montagnes élevées, culminant à plus de 3000 m d'altitude, pénétrées par des vallées s'ouvrant sur de larges cols d'accès facile. La configuration particulière du relief de la Vanoise, avec ses pentes modérées, ses replats ou plans, sa relative accessibilité et la forte disponibilité en ressources fourragères ont favorisé un pastoralisme d'altitude dominé par les systèmes laitiers à finalité fromagère. Le pastoralisme ovin est également bien présent, valorisant les alpages non exploitables par les bovins. La diversité altitudinale, topographique et géologique explique la présence de nombreux groupements végétaux. Les pelouses de l'étage alpin, les pelouses et prairies de l'étage subalpin participent pour une part importante à l'alimentation des troupeaux.

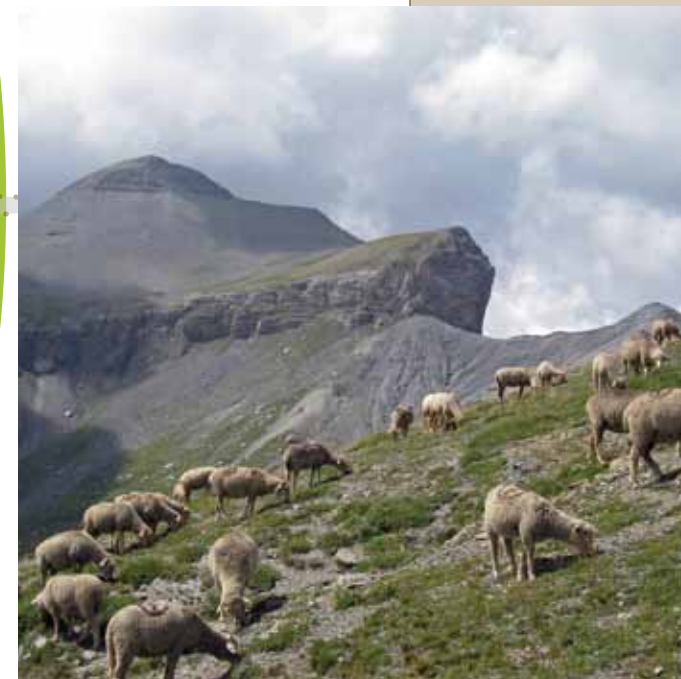


Traite mobile en alpage - Réserve naturelle de la Grande Sassière
© Michèle Bouche - Parc national de la Vanoise

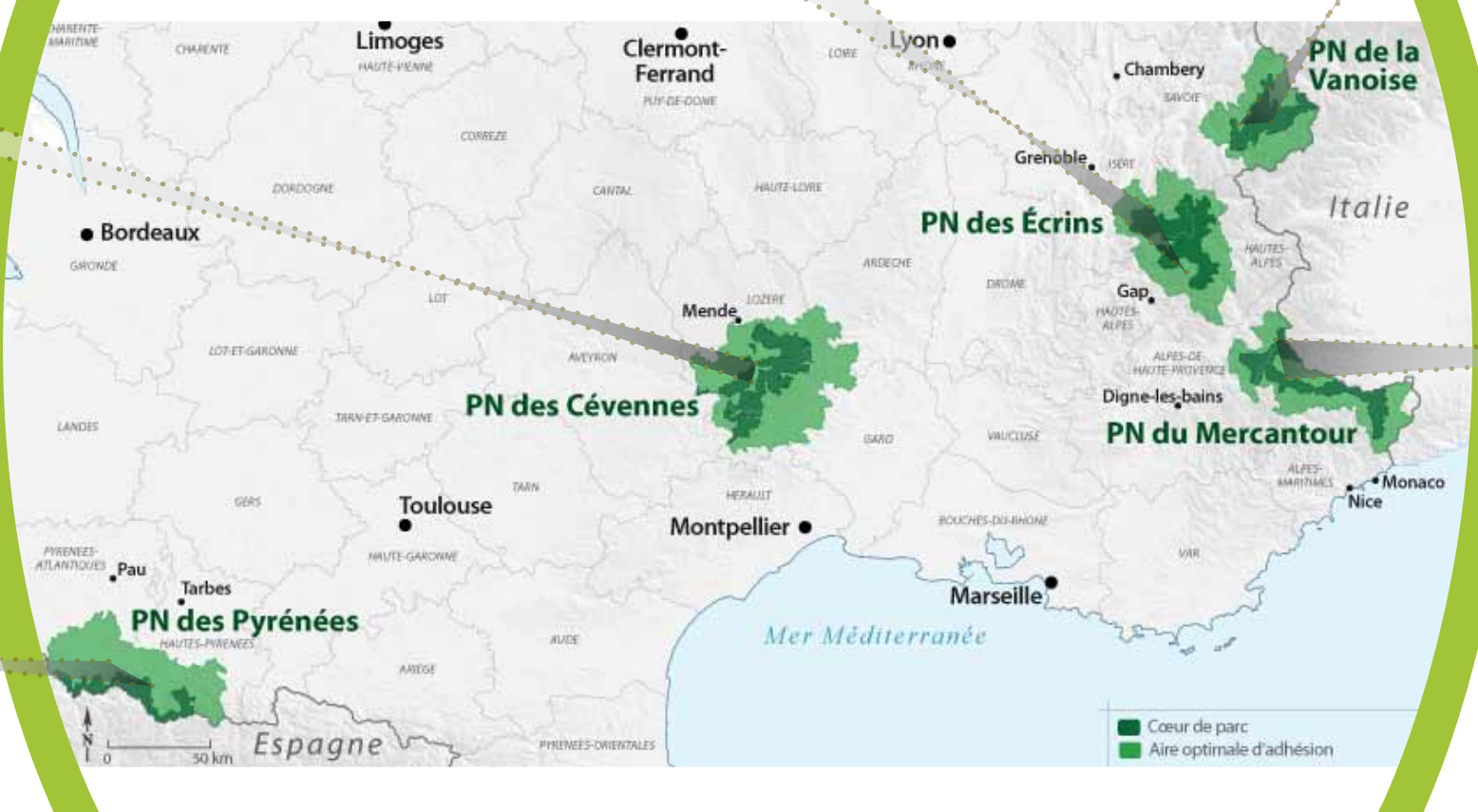
Le Parc national du Mercantour, à la croisée des Alpes et de la Méditerranée

La situation géographique particulière du Mercantour sous influence climatique méditerranéenne, continentale et alpine, et le caractère de ses composants minéraux concourent à créer des paysages extrêmement contrastés.

Les alpages du Parc national du Mercantour recouvrent, sur environ 100 000 ha, une diversité de milieux : pelouses sèches calcaires et prés-bois de pins sylvestres, landes à genêts cendrés, et plus haut pelouses à Nard, queyrellins, landes à rhododendron, mélézins, pelouses en festons, pelouses nivales rases de quartiers d'août et zones humides d'altitude. Les alpages du Mercantour sont avant tout prisés par les transhumants producteurs de viande ovine, provenant de la région PACA. A l'est du Parc sont présents quelques alpages laitiers produisant du fromage en alpage...



Alpage de la Vacherie de Roubion durant l'été 2009
© Raphaële Charmentant - Parc national du Mercantour



Des équilibres dynamiques complexes entre pastoralisme et milieux naturels : quelques exemples

A l'étage alpin, si le pâturage n'influe pas sur la physionomie des paysages, il conditionne la composition floristique des espaces naturels, notamment les pelouses. Plus bas en altitude, l'abandon du pâturage peut se traduire par un développement des espaces forestiers.

Les nardaies : emblèmes des estives Pyrénéennes (PNP)

Les nardaies des Pyrénées représentent un ensemble de pelouses rases, denses, aux types très diversifiés, plus ou moins marqué par la présence du Nard raide. Ces pelouses se rencontrent principalement de l'étage montagnard à l'étage alpin dans des contextes écologiques variés oscillant entre les substrats calcaires ou acides, en situations humides ou sèches. Elles constituent la composante paysagère majeure et emblématique de l'étage subalpin.

Le retrait tardif du manteau neigeux - dans le courant du mois de juin - laisse s'exprimer une flore discrète relativement appétente lorsque le nard ne domine pas. On y trouve la Fétuque rouge, le Trèfle alpin, la Benoîte des montagnes, le Liondent des Pyrénées, ... souvent associées au Genévrier ainsi qu'au Rhododendron ferrugineux.

Ces milieux constituent des parcours ovins et bovins séculaires inscrits dans une longue tradition pastorale. La nature de la gestion appliquée à ces pelouses détermine leur devenir ainsi que leur valeur fourragère. Le sous-pâturage ou l'abandon favorisent la reprise des dynamiques naturelles et conduisent vers des milieux plus fermés de types landes. A contrario, le Nard raide étant peu appétant, un pâturage intensif mais lâche conduit à une extension de cette espèce au détriment des autres espèces. Un chargement important mais de courte durée est préconisé pour maintenir des nardaies qui allient diversité et valeur fourragère.

Sur les estives, ces nardaies sont mélangées avec des zones de landes, des lacs et des tourbières. Cette mosaïque de milieux naturels permet d'offrir un éventail large de conditions de vie à la faune et à la flore de montagne.



Nardaie avec ovins, cirque de Troumouse
©Jean-Guillaume Thiebault - Parc national des Pyrénées



Lande à callune, Mont Lozère © Alain Lagrave

La lande sèche à callune (PNC)

La lande à callune est une formation d'arbrisseaux de petite taille qui se développe dans l'étage montagnard sur sol siliceux et en station sèche. Les landes sèches sont d'excellents abris contre les fortes variations de température. Elles abritent de nombreux oiseaux tels que busards, circaète Jean-le-blanc et passereaux de milieux ouverts, des reptiles (coronelle lisse, couleuvre verte et jaune, vipère aspic et péliade, lézard vivipare)... La callune et la bruyère sont des plantes mellifères recherchées pour la production de miel. Des pratiques pastorales extensives (ovins viande) maintiennent ces habitats faiblement productifs. Leur abandon conduit à un remplacement par les pins sylvestres et les alisiers blancs puis par des chênaies acidiphiles à fougère aigles et houx ; en revanche, le surpâturage génère des pelouses dégradées et des sols nus et érodés. De plus, la bruyère possède des principes actifs antibactériens, antioxydants, anti-inflammatoires et anti-tumoraux favorables à un bon état sanitaire des troupeaux.

Les pelouses de mode nival (PNE)

Des pelouses rases, dites nivales, enneigées 8 mois de l'année se développent à l'étage alpin. Elles fournissent une partie des ressources fourragères des quartiers d'août. Dans les combes à neige, les pelouses sont dominées par le Saule herbacé, l'Alchemille à 5 folioles, la Laiche fétide et le Gnaphale couché. Les fonds de vallon sont couverts par le Plantain alpin, la Fétuque violette, la Fléole alpine, le Vulpin gérard et le Trèfle thal... Les « plateaux » qui présentent un microrelief issu de phénomènes périglaciaires (les thüfurs ou buttes gazonnées), hébergent des espèces de rochers comme la Fétuque de haller et l'Agrostide des rochers. Le surpâturage élimine les fabacées (Trèfle, Lotier ...) et provoque la mise à nu des racines et des phénomènes d'érosion. La diminution de la pression pastorale favorise des espèces non pastorales comme l'Alchemille (espèce refusée) et le Nard raide (peu appétente).



Haut : Troupeau du Groupement pastoral du Val d'Entraunes, au pied des aiguilles de Pelens
© Parc national du Mercantour

Bas : Pelouse alpine
© Jean-Pierre Nicollet - Parc national des Ecrins



Pâturage dans le vallon de la Rocheure
© Nathalie Tissot - Parc national de la Vanoise



Le mélézin mésophile ou « mélézin pastoral » (PNM)

Le mélézin pastoral est une formation emblématique des Alpes du Sud se développant dans l'étage subalpin. Le feuillage léger et caduc du Mélèze favorise une strate herbacée, dominée par la Fétuque rouge, la Canche et la Renoncule de montagne, accompagnées par le Pâturin des bois et la Trisetete. Ces prés-bois constituent pour les ovins un refuge en cas de mauvais temps, une ressource fourragère en automne et remplacent parfois des quartiers d'août sur des alpages de basse altitude. Ils sont bien valorisés par les bovins (50 à 80 journées de pâturage /bovin/ha). Le mélézin est le domaine des oiseaux forestiers (Pipit des arbres, Fauvette, Rouge queue à front blanc...), et il est, dans les Alpes du Sud, l'habitat privilégié de l'emblématique Tétralyre. Pour assurer sa protection, le PNM met en place des contrats avec les éleveurs :

- pour retarder les périodes de pâturage dans les secteurs de reproduction. La Poule de tétaras niche au sol ce qui rend une couvée vulnérable au piétinement ; pour leur alimentation, les poussins ont besoin d'une strate herbacée haute et abondante accueillant les insectes dont ils se nourrissent ;

Les prairies subalpines (PNV)

A l'étage subalpin, les conditions naturelles associées à une diversité de pratiques agricoles expliquent la présence d'une grande variété de prairies et de pelouses. Ces espaces ouverts sont maintenus par les activités pastorales face à la dynamique naturelle de colonisation par les ligneux. Dans les parties basses des alpages, les replats et pentes faibles permettent l'installation de pelouses denses riches en graminées (Fétuque rouge, Dactyle, Pâturin des Alpes...) et en fleurs (Trèfle bai, Campanule rhomboïdale, Crépide dorée, Sainfoin des montagnes...). Ces espaces jouent un rôle essentiel dans le plan de pâturage en permettant un second passage en fin d'estive. La diversité floristique est variable et peut atteindre une quarantaine d'espèces. Une fertilisation trop importante peut en réduire le nombre et altérer l'intérêt pastoral en favorisant certaines espèces peu appétantes comme les Alchémilles ou le Rumex. Ici, les enjeux environnementaux et agricoles se rejoignent, car le goût des fromages comme le Beaufort est lié à la composition floristique des prairies.

La présence à cette altitude (entre 1 700 et 2 400 m) de prairies de fauche est une spécificité alpine, bien représentée en Vanoise. La fauche, indispensable à leur maintien est encouragée par le cahier des charges de l'AOC-AOP Beaufort qui exige une part minimale de fourrage de pays pour l'alimentation des troupeaux.

- pour conserver une mosaïque de milieux favorables, par l'ajustement du pâturage et des mises en défens ou des ouvertures de milieu selon l'état du mélézin. Ces prés-bois sont fréquentés par les chevreuils, chamois et cerfs et présentent une flore remarquable : Lis martagon, Ancolie et Clématite des Alpes, Grande astrance. Le pâturage peut favoriser l'extension du mélézin qui colonise les espaces fréquentés et décapés par les animaux (drailles). En revanche, le maintien du mélézin n'est possible que dans le cadre d'une mise en oeuvre d'une sylviculture spécifique visant à assurer sa régénération sur place, en défaut de quoi il évolue vers la sapinière sur les ubacs et la pinède en versant plus chaud.

Les Unités pastorales d'altitude (UPA) une place importante dans les territoires des parcs nationaux

Une Unité Pastorale est une portion de territoire toujours en herbe dont la fonction principale est le pâturage extensif par des troupeaux ovins, bovins, caprins et équins. Elle forme une unité géographique, portion de territoire de plus de 10 ha en général et est gérée par un seul gestionnaire. Son utilisation est saisonnière, pour des raisons d'altitudes et de climat, en général sans retour journalier des animaux au siège de l'exploitation.

Parmi les unités pastorales, on distingue :

- **Les unités de haute altitude**, généralement situées au dessus de l'habitat permanent, qui sont utilisées en période estivale (juin à septembre) durant une période qui avoisine 120 jours
- **Les unités d'altitude moyenne**, qui peuvent se positionner au-dessus et au niveau de l'habitat permanent, également utilisées en période estivale, mais pendant une durée plus longue (120 à 180 jours)
- **Les unités d'inter-saison**, appelées aussi unités de « demi-saison » ou « parcours intermédiaires », sont localisées à proximité de l'habitat permanent et principalement caractérisées par leur période d'utilisation, entre la saison d'hivernage et la saison d'estive. Le cheptel effectue sur ces espaces des séjours de courte durée (quelques jours à quelques semaines au printemps et/ou à l'automne)

Les Unités pastorales d'altitude (UPA) regroupent les unités de haute altitude et d'altitude moyenne.

Selon les pratiques d'enquêtes et de cartographie, les UPA englobent en partie des rochers, des sommets, des zones d'éboulis inaccessibles aux animaux, mais contiguës des espaces pastoraux.

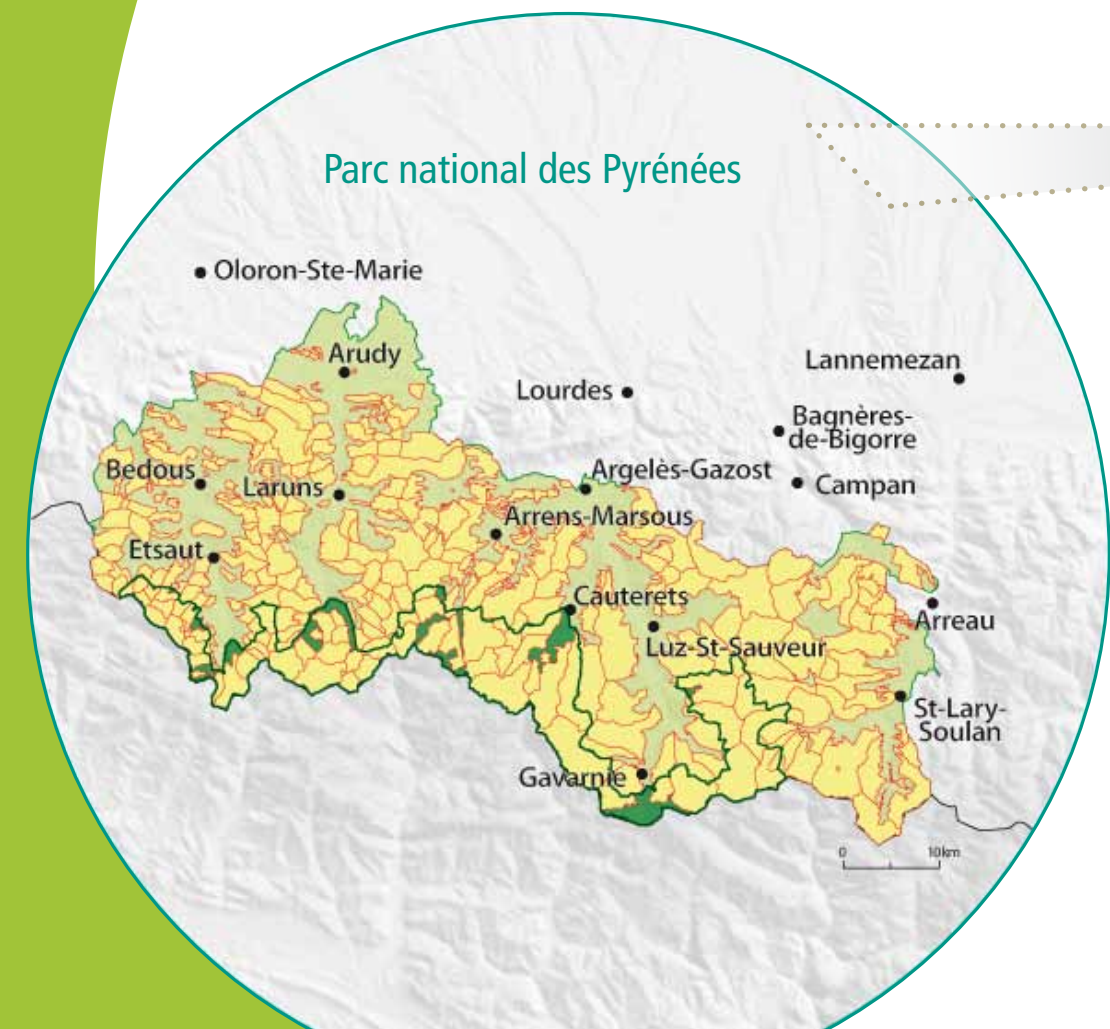
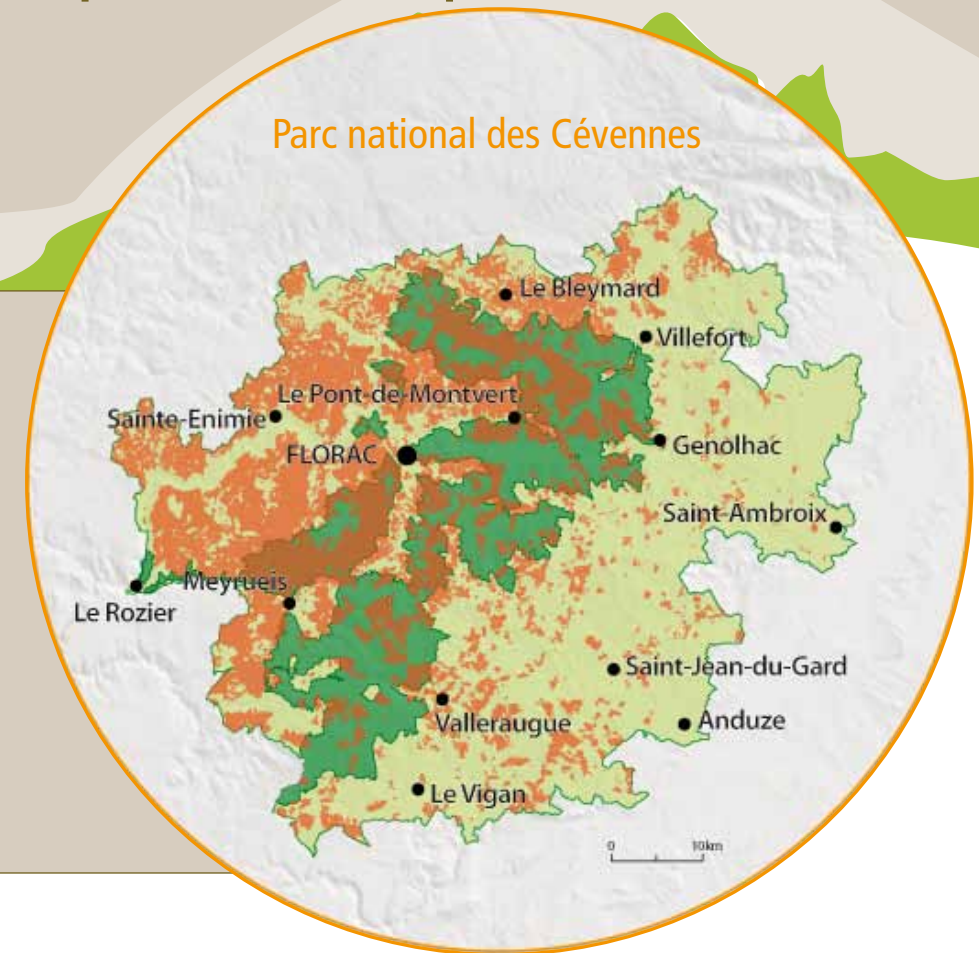
Les cinq parcs nationaux métropolitains de montagne présentent 1104 unités pastorales d'altitude (UPA).

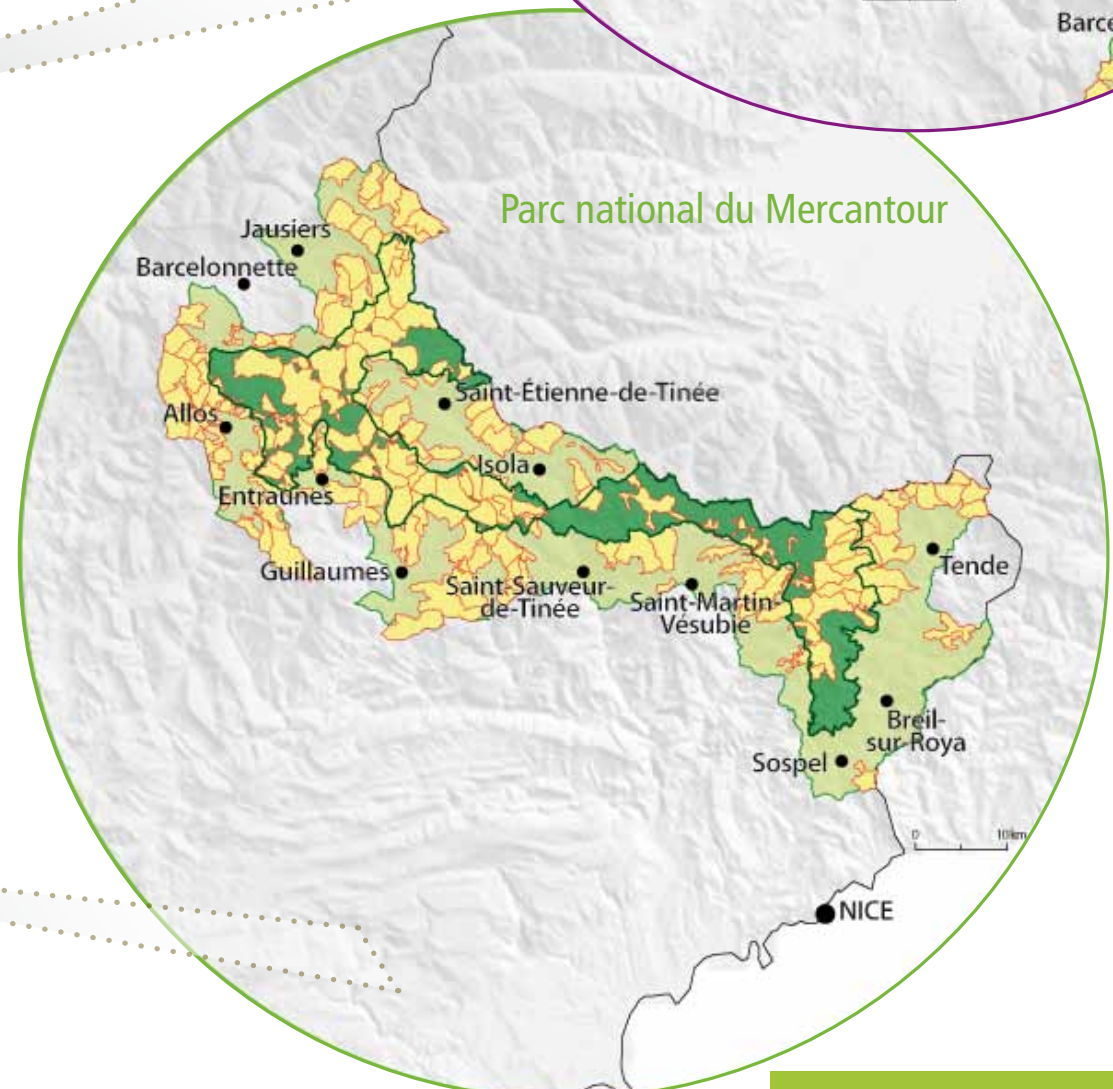
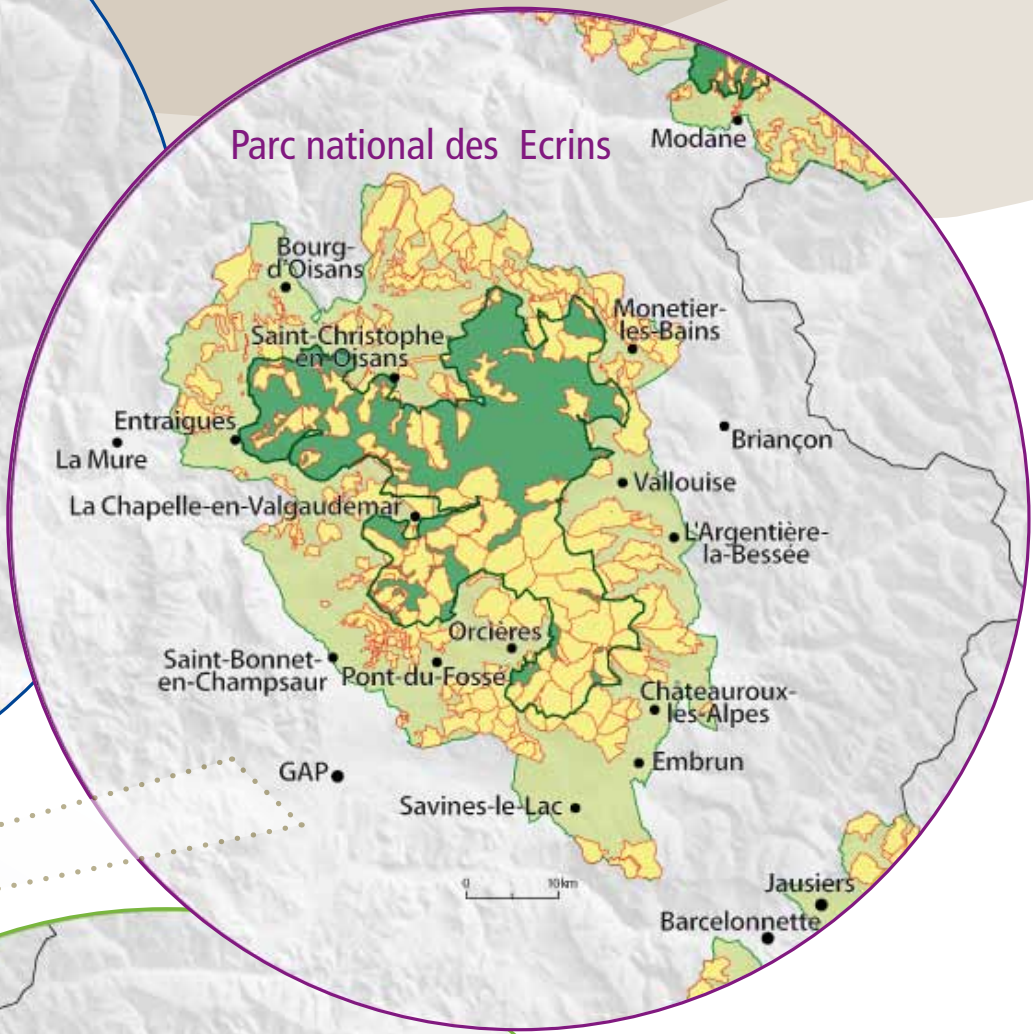
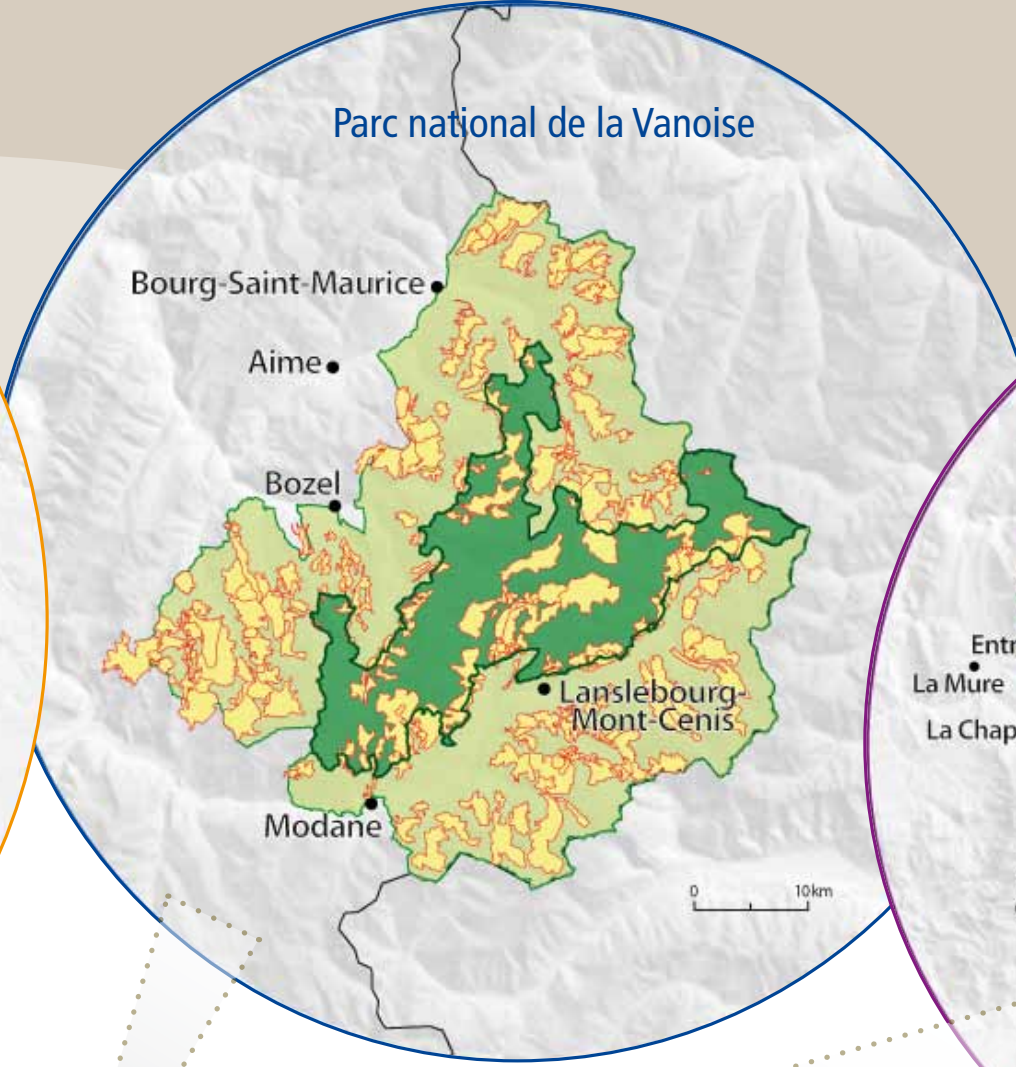
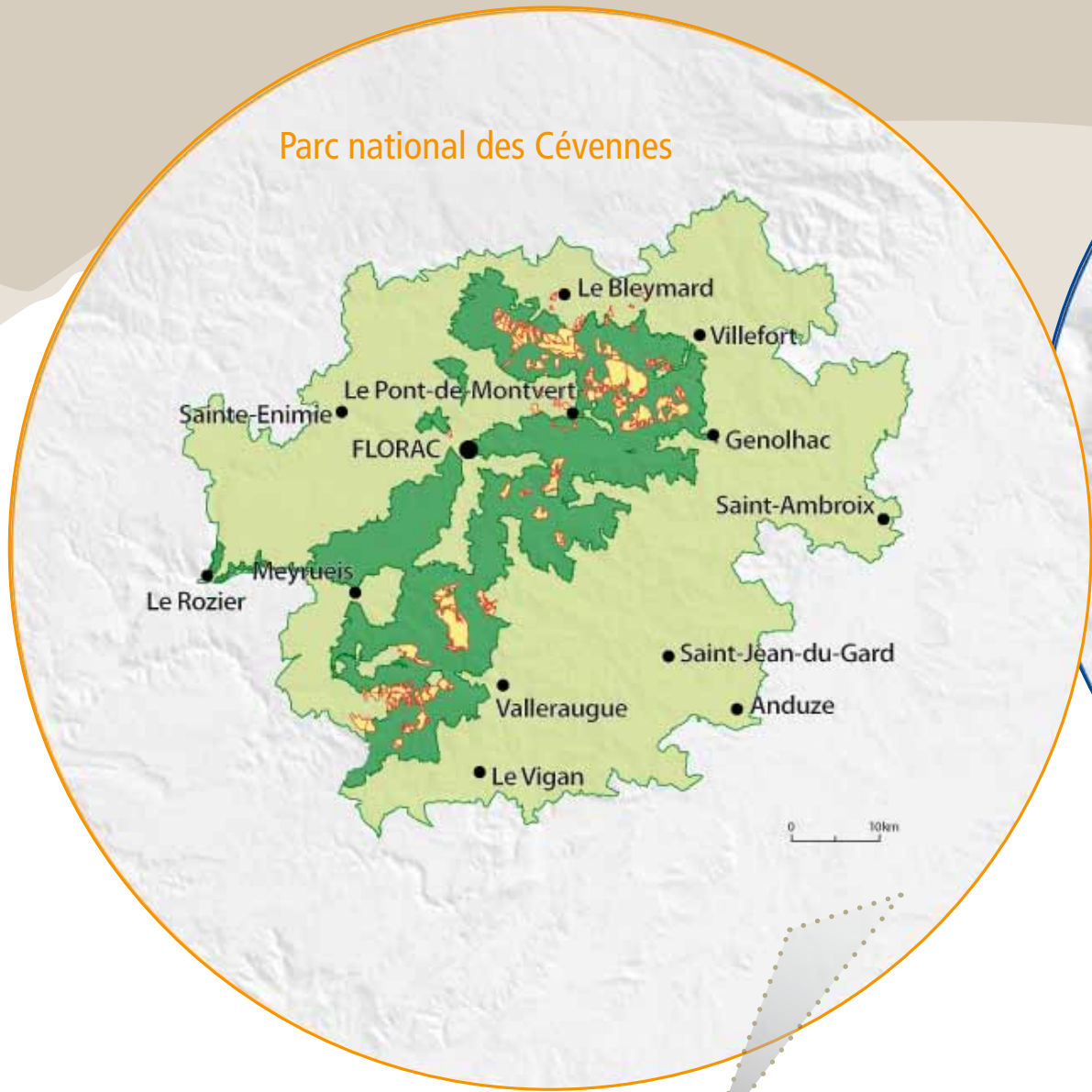
Elles comprennent les unités de haute altitude et d'altitude moyenne, pour une surface de 445 840 ha, soit 34 % du territoire total des cinq parcs nationaux (cœur + aire optimale d'adhésion). Les UPA occupent 41% de la surface des cœurs.

Sur le territoire du Parc national des Cévennes, ont été comptabilisées en tant qu'UPA les estives collectives ovines et les parcs d'altitude des bovins. Le terme de « parc » est utilisé en raison de la propriété et de la gestion individuelle très majoritaire de ces espaces qui sont tous clôturés.

Au Parc national des Cévennes, les UPA représentent 11 000 ha, soit 10 % des surfaces pastorales totales. Ces dernières couvrent 109 000 ha, soit 29% du territoire global du PNC et 80% de sa surface agricole utile. Le pastoralisme est une activité structurante des paysages du PNC et des exploitations agricoles du territoire.

- Cœur de parc
- Aire optimale d'adhésion
- Surface Pastorale





	PNP	PNC	PNM	PNE	PNV	Total des 5 parcs nationaux de montagne
Superficies totales des parcs (ha)	252 059	372 061	214 670	272 047	200 013	1 310 850
Nombre total d'UPA	271	161	177	243	252	1104
Surfaces totales des UPA (ha)	164 156	11 090	98 590	112 732	59 269	445 837
% du territoire occupé par les UPA	65%	3%	46%	41%	30%	34%
Nombre d'UPA ayant plus de 10% de leur surface en zone coeur	66	143	85	75	81	450
% du coeur occupé par des UPA	88%	11%	55%	47%	27%	41%
Surface moyenne des unités pastorales d'altitude (ha)	606	69	557	470	235	387

■ Coeur de parc
 ■ Aire optimale d'adhésion
 ■ Unité Pastorale d'Altitude

Les Unités pastorales d'altitude (UPA)

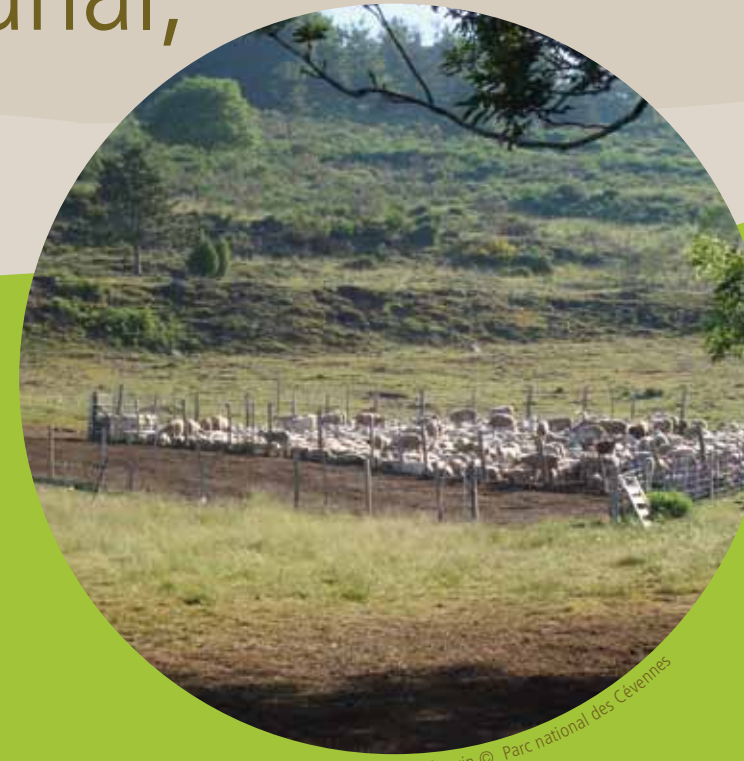
un foncier majoritairement communal, des gestionnaires diversifiés

Le pastoralisme d'altitude connaît des formes collectives depuis plusieurs siècles, les communautés locales ayant organisé des systèmes d'accès aux estives.

La loi pastorale de 1972 a donné au pastoralisme les outils fondamentaux de sa modernisation :

- les Associations Foncières Pastorales (AFP), destinées à regrouper les propriétaires et cadrer l'usage de leurs terres par des troupeaux, permettent souvent de faire face à un foncier très morcelé,
- les Groupements Pastoraux (GP) regroupent les éleveurs souhaitant pâturer une même zone et organiser le pâturage de façon collective,
- les Conventions Pluriannuelles de Pâturage (CPP) mettent à disposition un fond pour le pâturage sous une forme allégée par rapport au bail rural et prévoient les aménagement nécessaires.

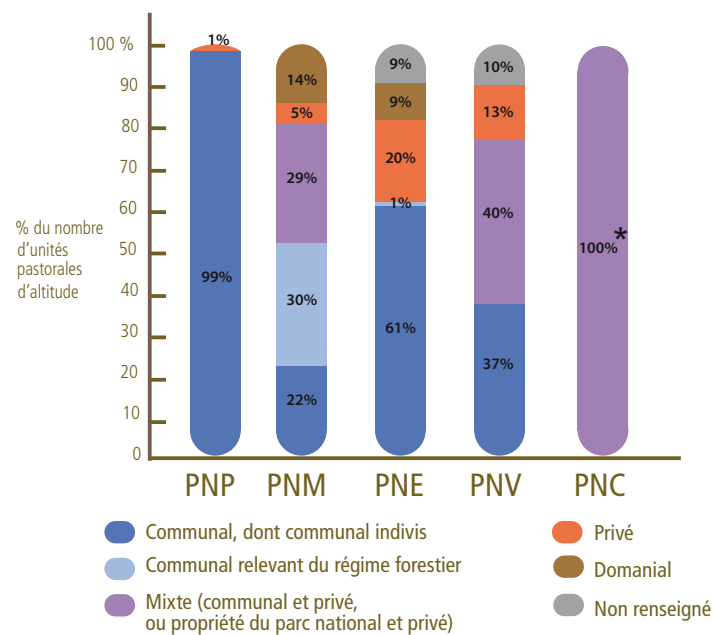
Cette loi a favorisé le maintien voire le redéploiement de l'élevage pastoral en altitude, ainsi, les parcs nationaux travaillent avec de multiples acteurs privés ou collectifs.



Parc de nuit ovin © Parc national des Cévennes

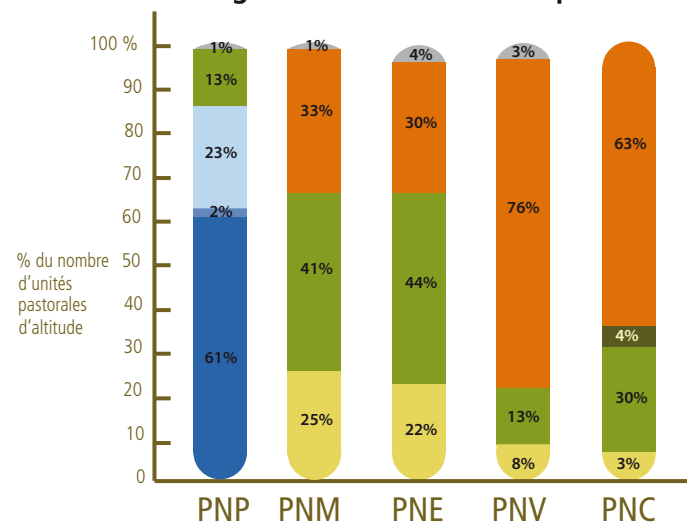
Échange en estive entre éleveur et agents de Parc © Veronique Boussou

La propriété foncière des unités pastorales d'altitude



* La grande majorité des UPA du PNC présente un foncier fortement divisé et varié ce qui implique que le foncier des UPA est quasiment toujours mixte

Les gestionnaires des unités pastorales d'altitude



Trois grands modes de gestion

Gestion assurée directement par le propriétaire

- Commune
- SIVOM
- Commission syndicale

Autres

- Individuel (propriétaire ou non)
- Non renseigné

Gestion déléguée aux utilisateurs

- Association de fait
- Groupement Pastoral
- Coopérative agricole

Les groupements pastoraux

Un groupement pastoral est une structure d'exploitation collective créée par la loi pastorale de 1972, qui réunit des éleveurs pour une gestion commune de leurs troupeaux et des surfaces d'alpages. Parmi ses règles d'agrément, il doit disposer de surfaces de pâturage en rapport avec l'effectif des animaux regroupés. Il établit des contrats de location avec des propriétaires privés ou publics (conventions pluriannuelles de pâturage). Les groupements pastoraux bénéficient de dispositifs de financement public : aide au démarrage, subventions pour la réalisation de travaux d'équipements et d'aménagements pastoraux, prime herbagère agro-environnementale collective, mesures agro-environnementales... Ils permettent notamment d'améliorer l'autonomie fourragère des exploitations d'élevage qui en sont membres, de diminuer les charges d'élevage par la gestion collective, de s'assurer de la maîtrise foncière des pâturages, de créer et pérenniser des emplois de bergers. Par leurs capacités de structuration et de dynamique collectives, ils constituent pour les parcs nationaux des interlocuteurs privilégiés pour articuler la conduite du pâturage avec la gestion des milieux et des espèces.

Les associations foncières pastorales (AFP)

Une AFP regroupe des propriétaires (privés ou publics) de terrains à destination agricole ou pastorale et accessoirement forestières situés en zone d'économie pastorale et extensive. Une AFP a pour objectif d'assurer ou de faire assurer la mise en valeur et la gestion des fonds inclus dans le périmètre constitué, en investissant dans des projets collectifs d'équipements et d'aménagements pastoraux (pistes d'accès, travaux nécessaires à l'amélioration ou la protection des sols, ...). L'AFP confie généralement les travaux d'aménagement et d'entretien, ainsi que la gestion à des tiers, en louant les terrains à un éleveur ou à un groupement pastoral. Les AFP jouent le rôle d'intermédiaire entre les propriétaires et les exploitants, les collectivités locales et les pouvoirs publics pour participer au développement global de l'espace rural. L'outil AFP permet parfois de répondre aux problèmes d'organisation foncière au niveau des espaces pastoraux des parcs nationaux. On dénombre dans chacun des parcs nationaux d'une à une dizaine d'AFP.

Les services pastoraux à l'interface entre parcs nationaux et gestionnaires

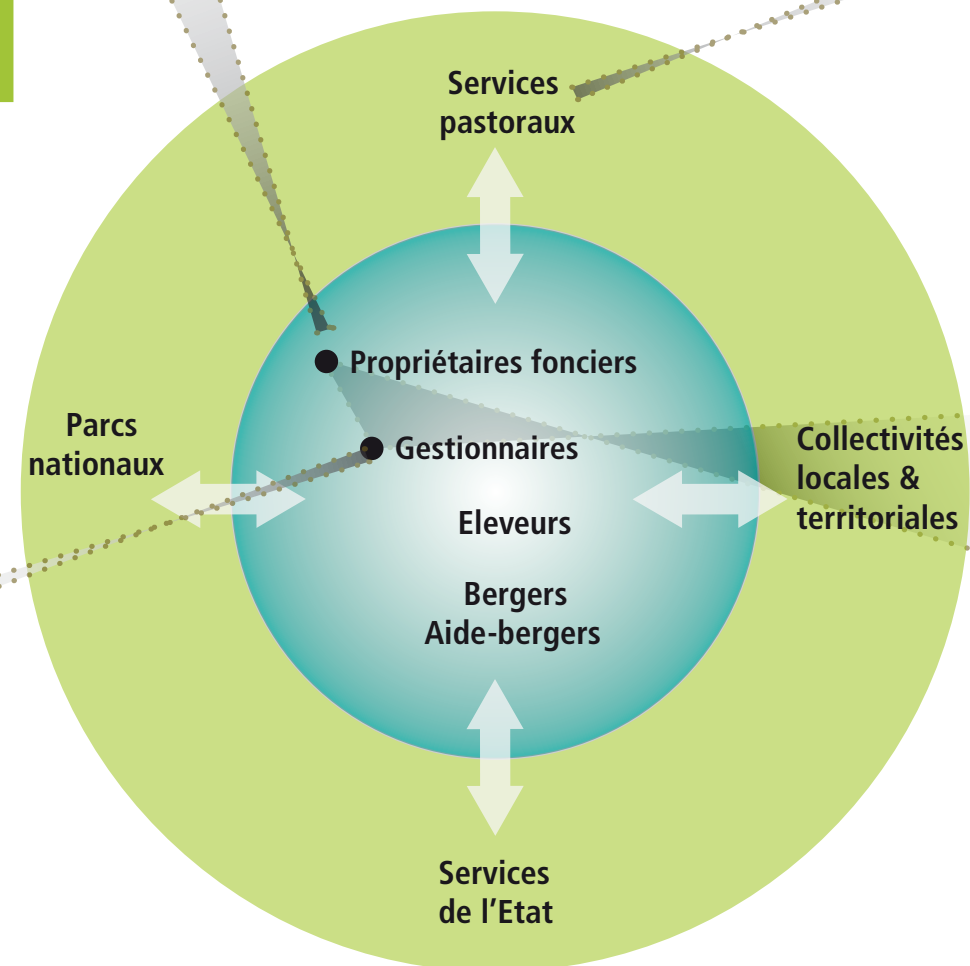
À l'échelle géographique d'intervention, le plus souvent du département, dans quelques cas de la région (Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur) des services pastoraux ont été mis en place depuis plus de 20 à 30 ans pour promouvoir et accompagner la modernisation du pastoralisme. Ils relèvent de formes juridiques diverses, le plus souvent associatives. Ils interviennent directement dans l'organisation du domaine pastoral par la création et le suivi des groupements pastoraux et des associations foncières pastorales, dans l'élaboration des projets d'équipement et d'aménagement des unités pastorales, dans l'expérimentation et l'amélioration des pratiques de gestion, dans la réalisation de diagnostics pastoraux de territoire et dans la mise en œuvre des dispositifs contractuels agro-environnementaux. Ils constituent ainsi des interlocuteurs techniques permanents pour les parcs nationaux, avec lesquels des collaborations et des partenariats nombreux se sont développés et consolidés au fil du temps.



Echange entre éleveur, écologue et conseiller agricole © Parc national des Écrins



Techniques pastorales et transhumance © Raphaële Charmetant - Parc national du Mercantour



Les commissions syndicales

Les commissions syndicales pyrénéennes ont une longue histoire : les communautés locales ont construit des systèmes d'accès aux estives basés sur le droit d'usage à partir de vastes propriétés communales indivises.

Les commissions syndicales actuelles, créées par arrêté préfectoral ont le statut de collectivité territoriale. Elles sont gérées par un conseil syndical, composé des représentants de chaque commune : les syndics. Les communes restent ainsi associées à l'utilisation de leurs espaces même si elles ne gèrent pas en direct leur territoire.

Le Parc national des Pyrénées compte 14 commissions syndicales, toutes concernées par des surfaces pastorales (gestion directe, totale ou partielle, de l'activité). Bien qu'elles ne représentent que 23 % des gestionnaires d'estive, elles ont en charge plus de 66 234 ha (soit plus de 40 % de l'espace pastoral). Plus de 500 éleveurs transhumants utilisent ces estives.

Les principaux acteurs de la gestion pastorale

Les flux de la transhumance ovine estivale :

↳ des ovins locaux et venant d'autres territoires

Chaque année en été, environ 500 000 ovins montent vers les pâturages d'altitude (alpages et estives) des territoires des parcs nationaux de montagne (cœur et aire optimale d'adhésion).

Parmi eux, 200 000 proviennent de communes des territoires des parcs nationaux, 300 000 proviennent de communes extérieures, soit des départements concernés par les parcs nationaux, soit plus lointains.

Dans les parcs nationaux des Pyrénées, des Cévennes et des Ecrins, la transhumance est au moins pour moitié interne alors que dans les Parcs nationaux du Mercantour et de la Vanoise, les troupeaux sont aux 3/4 d'origine extérieure.

La transhumance est un phénomène de grande ampleur et les animaux parcourent parfois plusieurs centaines de kilomètres. Elle peut se faire soit en camion sur de longues distances soit à pied via les chemins de transhumance (drailles, carraires,...).

Montée en alpage des ovins par camion © parc national des Ecrins



Sources : Réactualisation des enquêtes pastorales et déclarations de transhumance de 2006 à 2010

Le Parc national des Pyrénées

Les estives du Parc national des Pyrénées accueillent environ 152 000 ovins.

Les troupeaux proviennent essentiellement :

- des communes du PNP : **48%**,
- des départements concernés par le PNP : **50%** Haute Pyrénées et Pyrénées Atlantiques.

Le département des Hautes-Pyrénées est le plus ouvert sur la transhumance lointaine, ainsi, 50% des troupeaux présents sur les estives hautes-pyrénéennes du PNP sont issus d'autres départements, avec notamment plus d'1/4 de l'effectif provenant des communes du département des Pyrénées-Atlantiques extérieures au PNP.

- Seulement **2%** proviennent des départements plus lointains.



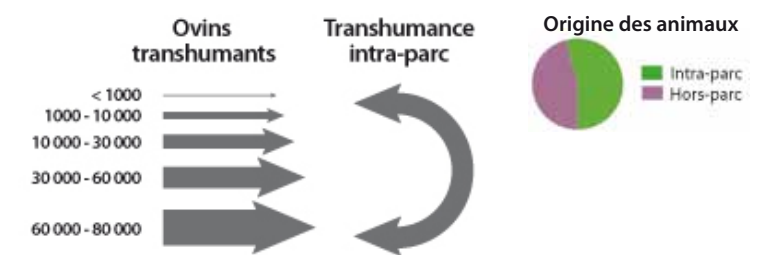
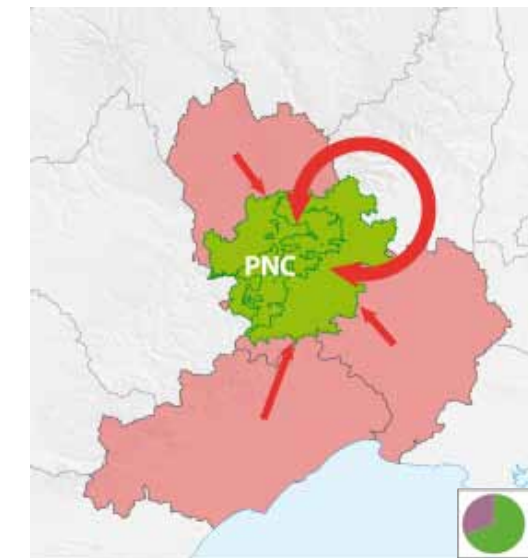
Le Parc national des Cévennes

Une centaine d'éleveurs du Languedoc et des Cévennes amène leurs troupeaux sur une vingtaine d'estives collectives composées de 52 unités pastorales.

La transhumance ovine est aujourd'hui cantonnée au mont Lozère, aux montagnes de l'Aigoual et aux vallées cévenoles.

Cette transhumance ne concerne plus que 21 000 ovins qui utilisent et entretiennent 6 000 ha de milieux ouverts contre 30 000 dans les années 1970-1980. La transhumance est surtout locale :

- **70%** des animaux proviennent des communes PNC
- **25%** des départements concernés par le PNC : Lozère et Gard.
- Enfin **5%** proviennent de l'Hérault.

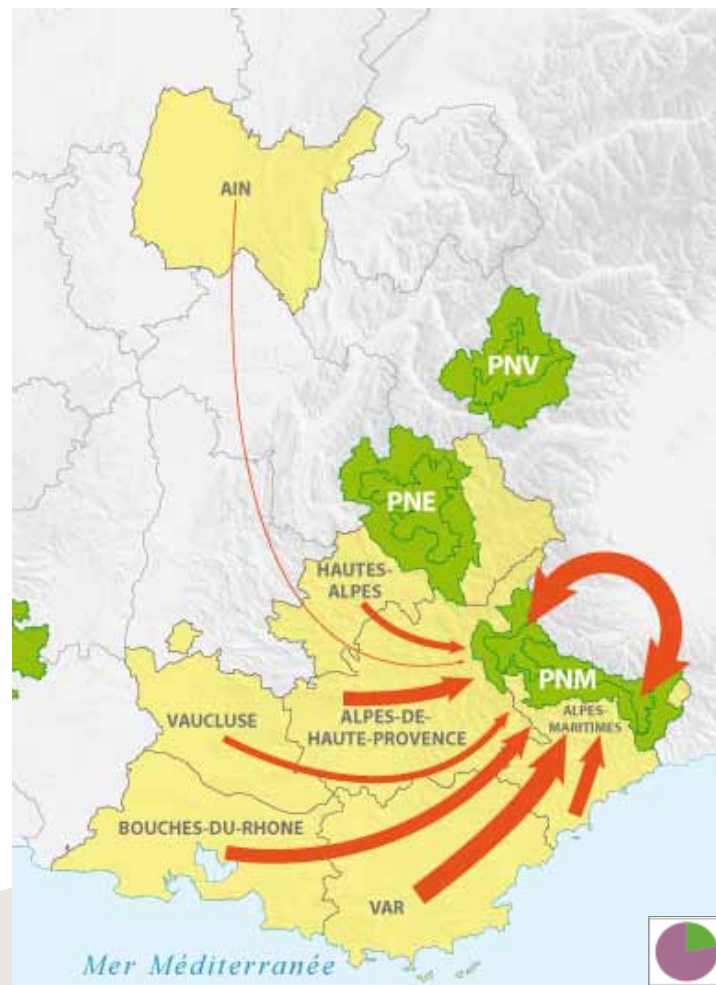


Le Parc national du Mercantour

Les alpages accueillent 145 000 ovins.

La totalité des troupeaux ovins transhumant vers le territoire du PNM proviennent de Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'exception de 400 ovins de l'Ain.

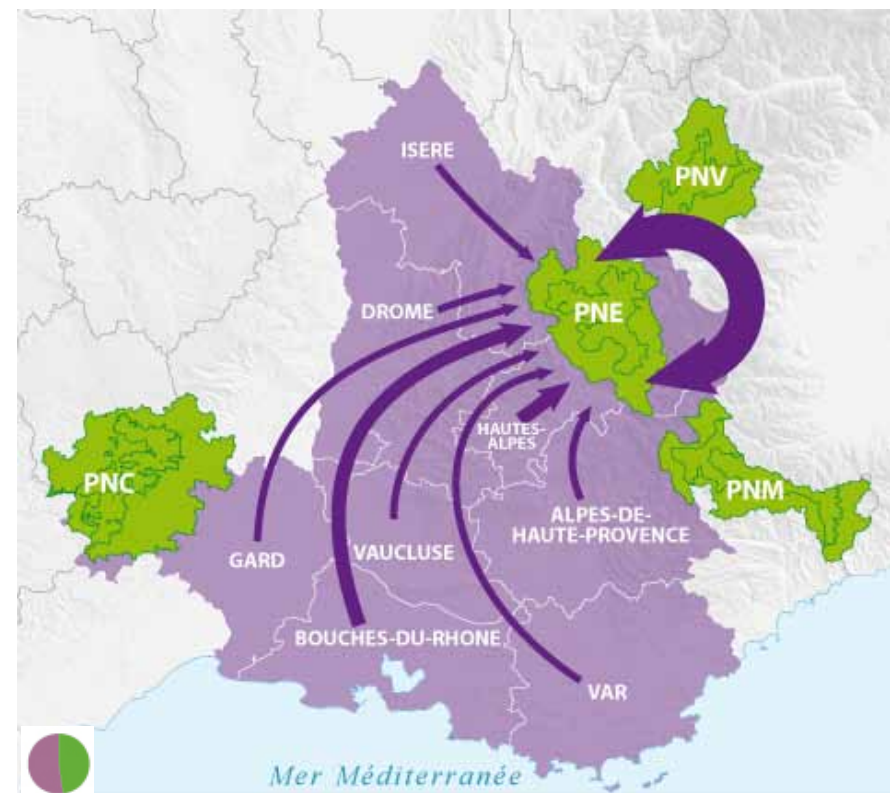
- **22 %** des animaux sont issus des communes du PNM, les $\frac{3}{4}$ étant des communes des Alpes-Maritimes,
- **78 %** proviennent de l'extérieur : 33% des départements concernés par le PNM (Alpes-Maritimes et Alpes-de-Haute-Provence et 45% de départements plus lointains (Var, Bouches du Rhône...)).



Le Parc national des Écrins

127 000 ovins vont pâturer les alpages du Parc national des Écrins :

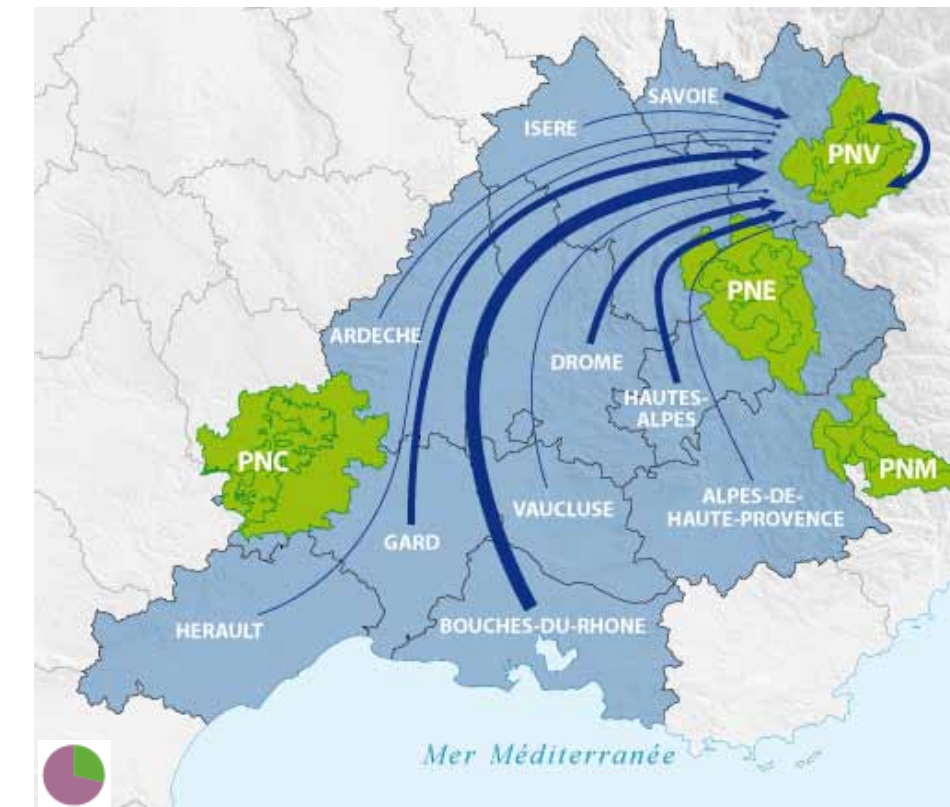
- **48%** proviennent des communes du PNE
- **52%** proviennent de l'extérieur : 20% des départements concernés par le PNE, Hautes-Alpes et Isère, (la quasi-totalité des troupeaux étant issue des Hautes-Alpes), 32 % sont des troupeaux dits « grands transhumants » originaires de Provence-Alpes-Côte-d'Azur (Bouches du Rhône, Var, Vaucluse, Alpes de Haute-Provence, Gard, Drome).



Le Parc national de la Vanoise

61 000 ovins vont pâturer les alpages du Parc national de la Vanoise.

- **26%** des ovins proviennent des communes du PNV ; la transhumance locale reste bien présente notamment en vallée de la Maurienne, mais contribue peu aux effectifs totaux (troupeaux généralement moins importants, 150 brebis en moyenne).
- **74%** des ovins inalpés sont extérieurs au territoire et proviennent pour plus de la moitié des effectifs du sud de la région Rhône-Alpes et de Provence-Alpes-Côtes-d'Azur (40% environ sont originaires des Bouches-du-Rhône).



Les flux de la transhumance bovine estivale

➤ plus de bovins locaux que venant d'autres territoires

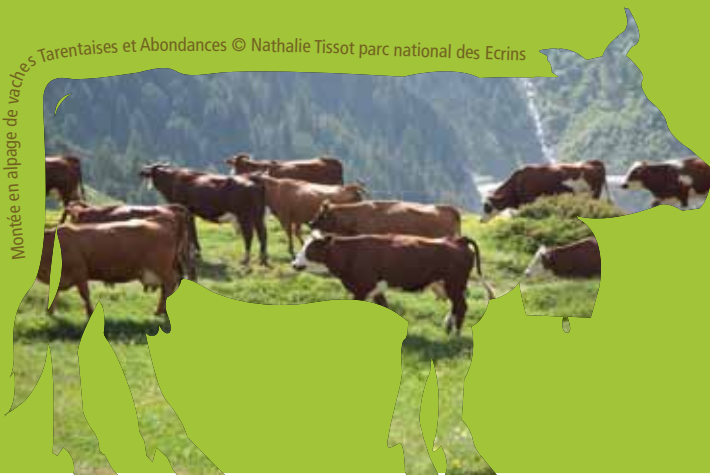
La transhumance bovine estivale vers les territoires des parcs nationaux est moins importante en effectif que la transhumance ovine. Environ 54 000 bovins se sont déplacés vers les estives et alpages des parcs nationaux de juin à septembre 2009.

Dans ces chiffres est comprise une transhumance transfrontalière bovine issue d'accords historiques :

- un peu moins de 1 000 vaches transhument en provenance d'Espagne dans la vallée de Gavarnie au Parc national des Pyrénées (accords de Bayonne)
- environ 1600 vaches piémontaises transhument en provenance d'Italie dans les vallées de la Roya et plus ponctuellement de la Vésubie au Parc national du Mercantour.

À l'exception du Parc national du Mercantour, les bovins qui se déplacent sur les estives et alpages des parcs nationaux en été proviennent majoritairement de communes des parcs nationaux.

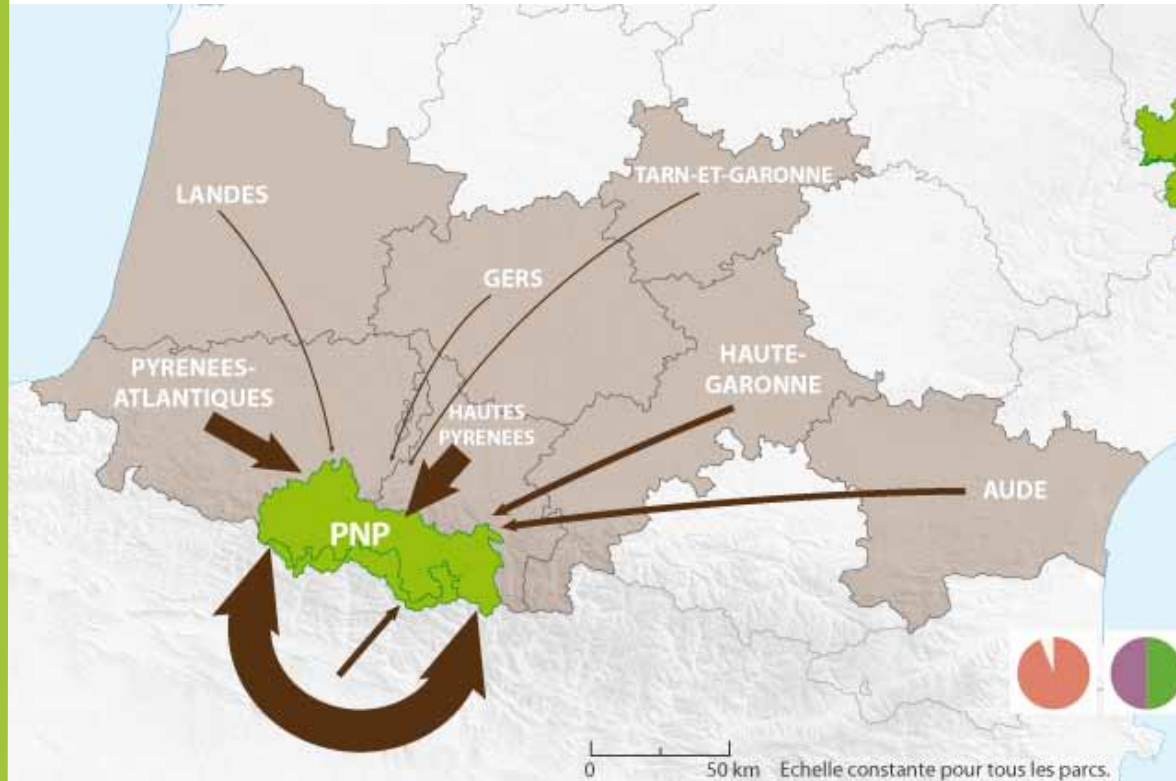
60% des effectifs de transhumance proviennent des communes des territoires des parcs nationaux (transhumance intra-parc), un tiers provient des départements concernés par les parcs (hors communes des parcs). La transhumance de départements plus lointains représente 4%, soit l'équivalent de la transhumance transfrontalière.



Le Parc national des Pyrénées

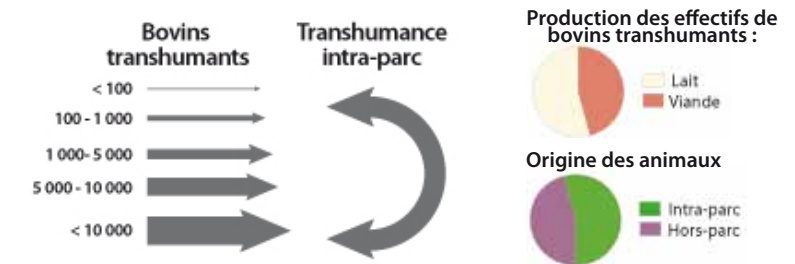
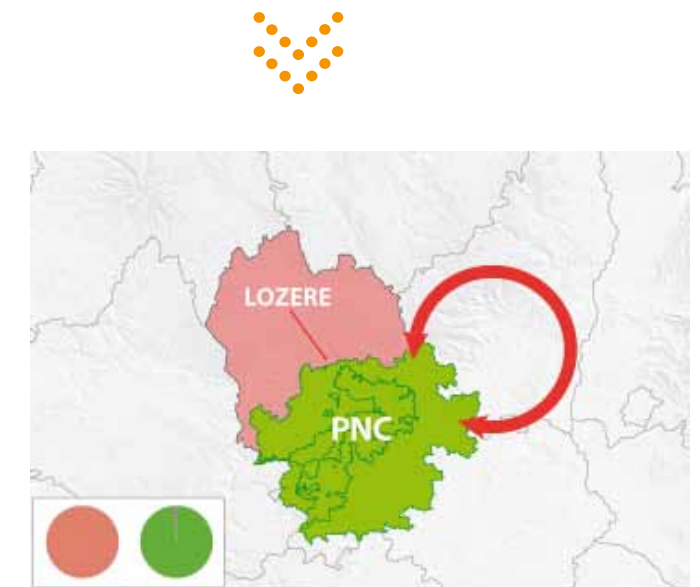
accueille les effectifs bovins les plus importants (environ 32 000 têtes), essentiellement des animaux destinés à la production de viande.

- 54% proviennent du PNP, 46 % de l'extérieur, essentiellement des deux départements du PNP.



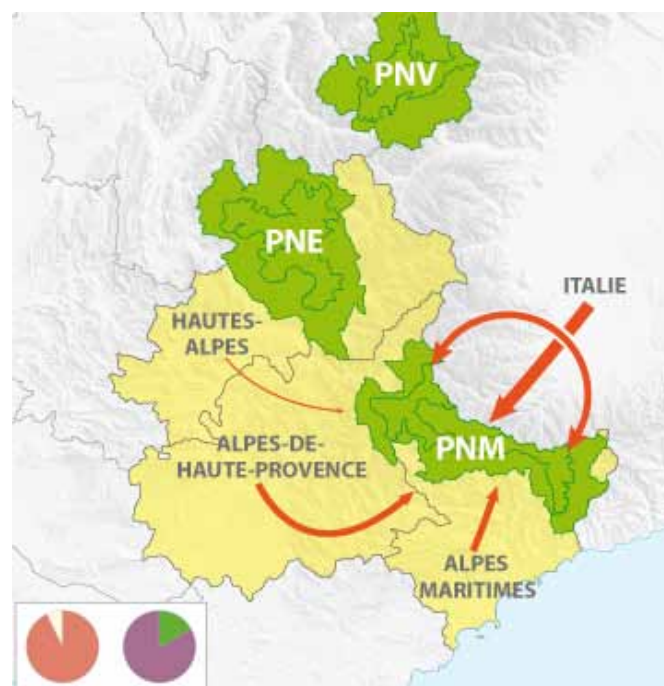
Le Parc national des Cévennes

accueille deux mille bovins viande dont 99 % proviennent de communes du PNC, 1% du département de Lozère.



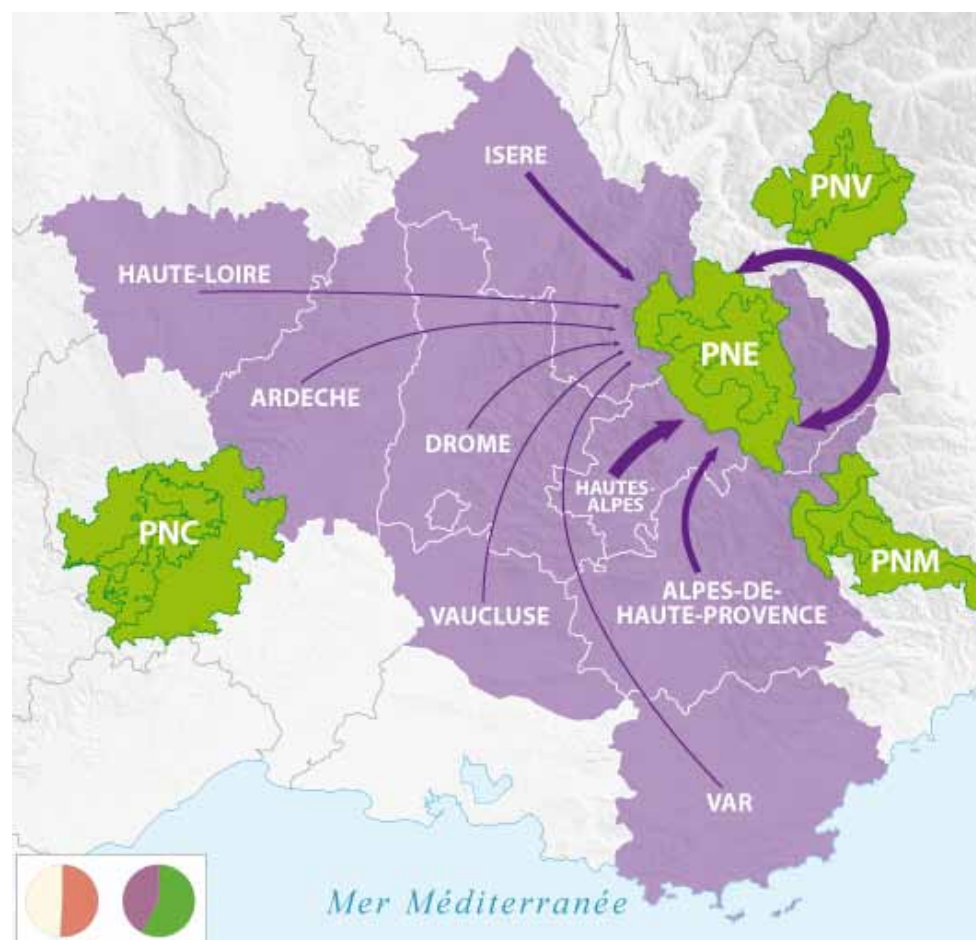
Le Parc national du Mercantour

accueille 2 800 bovins destinés surtout à la production de viande. Il est le seul parc national qui accueille plus de bovins venant de l'extérieur, essentiellement des départements du PNM et d'Italie (86 %) que des communes du parc national (14 %).



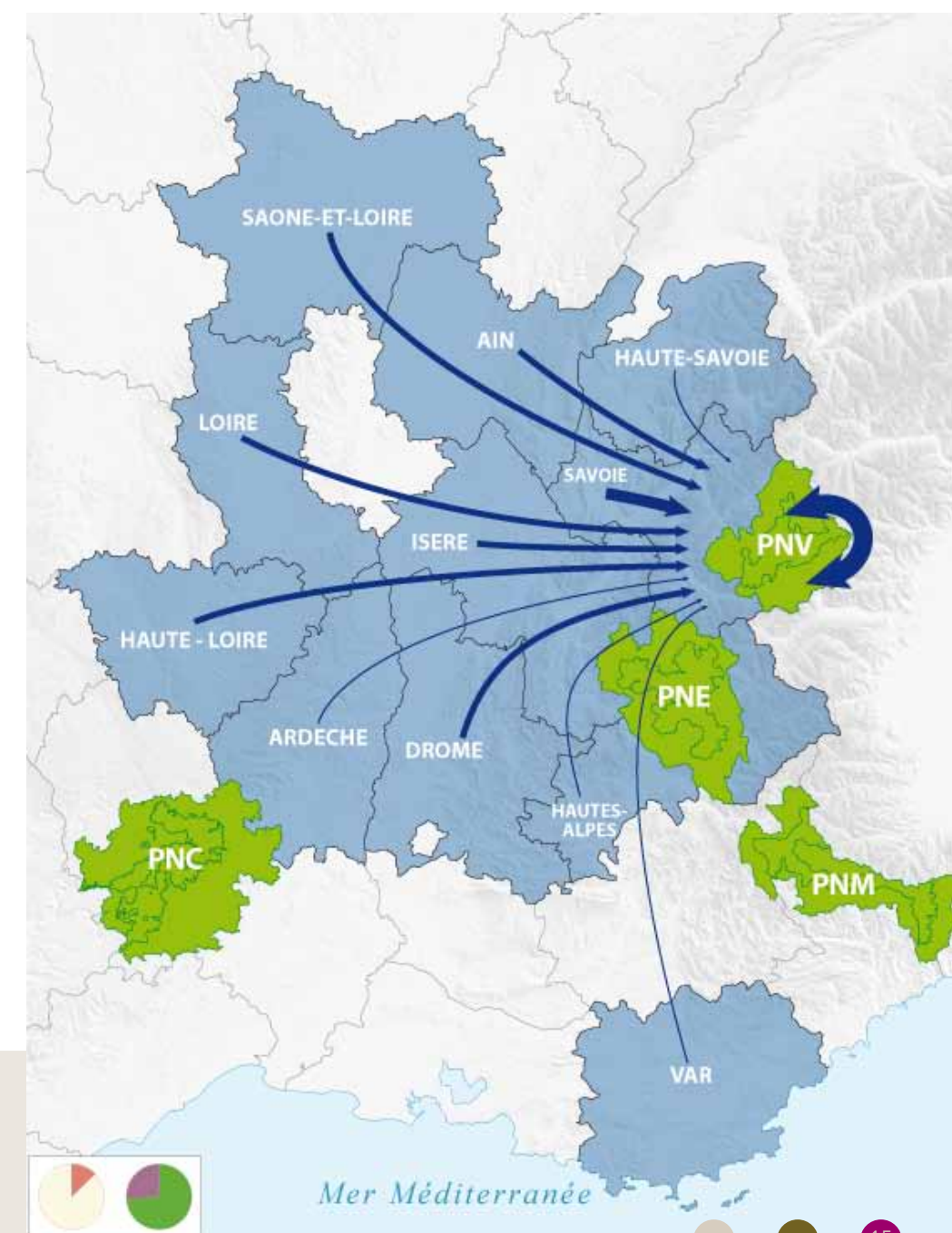
Le Parc national des Ecrins

reçoit 6 300 bovins qui proviennent pour 58 % des communes du PNE et pour 42% de l'extérieur. Les animaux sont issus pour moitié de troupeaux laitiers mais non traités (génisses, vaches taries) et pour moitié de troupeaux viande.



Le Parc national de la Vanoise

accueille 12 800 bovins pour des animaux à finalité laitière prépondérante. 74% viennent de son territoire, 26% provenant d'une diversité de départements.



Les usages des unités pastorales d'altitude

Les alpages et estives des parcs nationaux de montagne accueillent plus de 560 000 animaux dont environ 500 000 ovins, 54 000 bovins 3 000 équins et 7 000 caprins (chiffres sous estimés en raison de certaines données manquantes).

Des différences existent entre les parcs nationaux :

- Les UPA du Parc national des Pyrénées accueillent le plus grand nombre d'animaux, ovins comme bovins.
- Les estives et alpages sont tournés majoritairement, tant en nombre d'animaux qu'en terme d'UGB* vers l'élevage ovin dans les Ecrins, le Mercantour et les Cévennes ; ce n'est pas le cas dans la Vanoise et les Pyrénées qui rassemblent 80% de l'ensemble des bovins fréquentant les estives et alpages des cinq parcs nationaux de montagne.
- Des fromages sont fabriqués en alpage ou estive : la transformation fromagère est réalisée sur les alpages du Parc de la Vanoise (Beaufort, Bleu de Termignon en Maurienne, Tome), sur les estives du Parc national des Pyrénées (fromage Ossau-Iraty sur la zone Pyrénées-Atlantiques) et sur les estives du Parc national du Mercantour (fromage Tome de la Vésubie en vallée de la Vésubie).

*UGB : Unité Gros Bétail, Unité de comparaison d'effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes.



UPA du PNP : fromages (vache et brebis) à l'ouest, ovins et bovins viande à l'Est

Deux grands systèmes pastoraux dominent sur le territoire du PNP : laitier-fromager et viande. Ils concernent à la fois des ovins et des bovins.

44% des UPA accueillent plusieurs troupeaux d'animaux et sont qualifiées de mixtes.

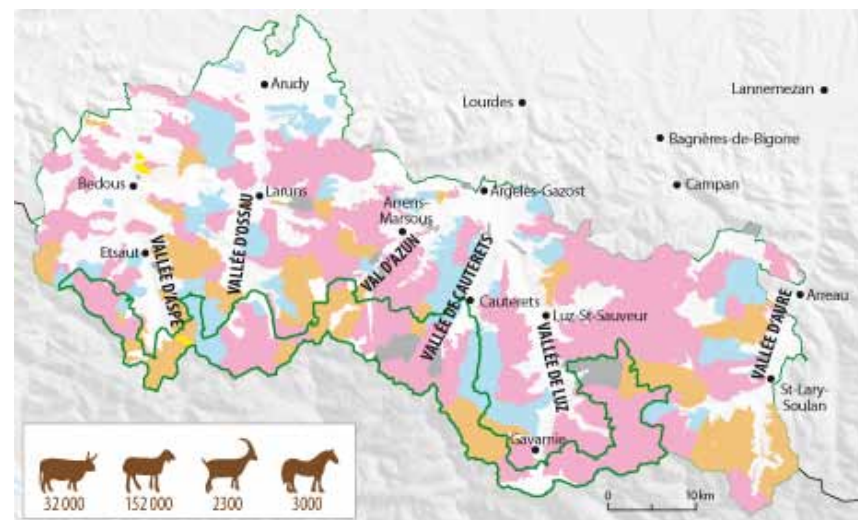
Les UPA des vallées d'Ossau et d'Aspe (Pyrénées-Atlantiques) sont orientées principalement vers la production de lait-fromage, tandis que celles des vallées de Cauterets, Luz et Aure (Hautes-Pyrénées) accueillent des animaux exploités pour la viande. Le Val d'Azun, à la frontière entre les deux départements combine souvent les deux systèmes. La majorité des exploitations en système laitier-fromager de la zone Pyrénées-Atlantiques du PNP se trouve dans l'aire de l'AOC-AOP Ossau-Iraty. En revanche, pour les exploitations en système viande, seule la vallée de Luz se trouve dans l'aire de l'AOC-AOP Barèges-Gavarnie.

Les Pyrénées-Atlantiques constituent la zone pastorale la plus dense du Parc national. La vallée d'Ossau notamment concentre près du tiers de l'effectif ovin et bovin présent dans le territoire du PNP.

Le PNP est un territoire de naisseurs : production de broutards (vente en maigre) ou de tardons (produits finis) en AOC-AOP Barèges-Gavarnie.



Parc national des Pyrénées



UPA du PNC : ovin et bovin viande

On distingue sur le territoire du PNC quatre grandes filières d'élevage : bovins-viande/(lait), ovins-lait, ovins-viande et caprins-lait.

Les UPA exploitées par la transhumance ovine collective sont utilisées pour produire des agneaux légers (25 kg) ou finis. La production d'ovins viande se retrouve également sur l'ensemble du territoire.

Les UPA bovines sont utilisées pour produire des broutards qui partiront en Italie pour être engraisés. La production de viande bovine se situe en grande majorité sur le nord du Parc national, sur le mont Lozère et à moindre échelle dans le sud-ouest.

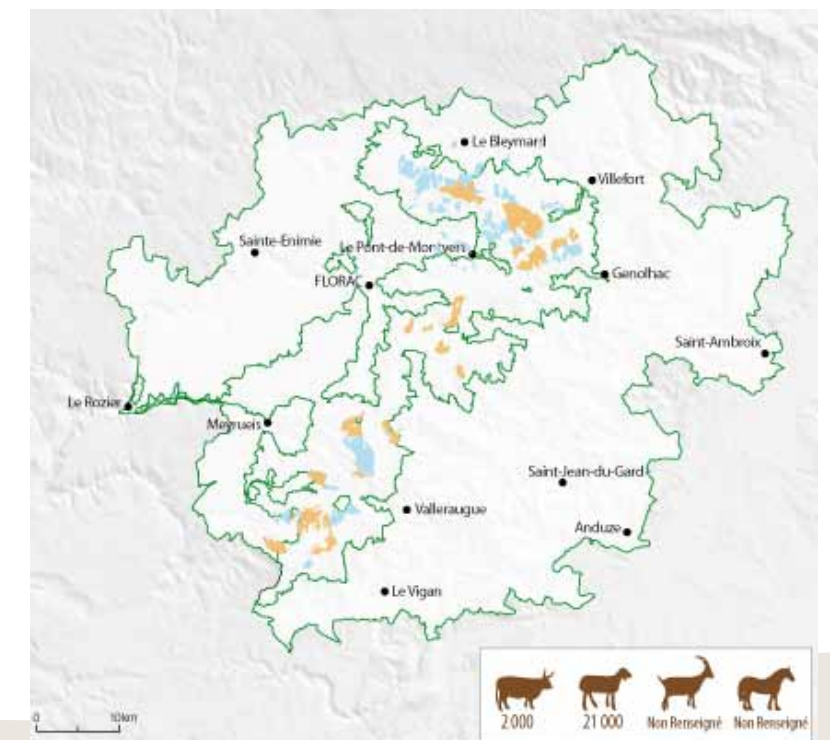
La filière bovins-lait minoritaire est concentrée essentiellement au nord et nord-ouest du territoire du PNC et n'utilise pas les estives d'altitude.

La production d'ovins-lait, sur l'ouest du territoire (Les Causses) est essentiellement destinée à la filière Roquefort (AOC-AOP). Ces exploitations utilisent des parcours d'altitude inférieure à 1 000 m.

Les élevages caprins, au centre et sud du PNC, produisent lait et fromage Pélardon en valorisant les parcours arbustifs et boisés de moindre altitude.



Parc national des Cévennes



UPA du PNM : viande ovine majoritaire, fromage (vache) à l'Est

3 grands types d'élevage existent sur le territoire du PNM : ovins-viande, bovins-viande, bovins-lait majoritairement en « système spécialisé ».

72% des unités pastorales d'altitude sont utilisées par des troupeaux ovins à objectif viande, viennent ensuite les unités pastorales d'altitude concernées par les bovins-viande qui représentent 21 % des unités pastorales d'altitude.

La production laitière (bovins laitiers et ovins laitiers) est encore présente au sein du Parc national du Mercantour (7% des unités pastorales d'altitude), principalement dans la vallée de la Vésubie.

Les éleveurs d'ovins à objectif de production viande orientent majoritairement leurs exploitations vers la production de tardons, des agneaux âgés de 6 à 8 mois à la descente d'estive. La pratique de l'agnelage d'automne est très minoritaire. Certains agneaux peuvent-être vendus en agneaux légers (20 Kg), à l'exportation ou localement.



Usages majoritaires

- Ovins
- Bovins
- Mixte
- Caprins
- Équins
- Inoccupé
- Fauche
- Non renseigné

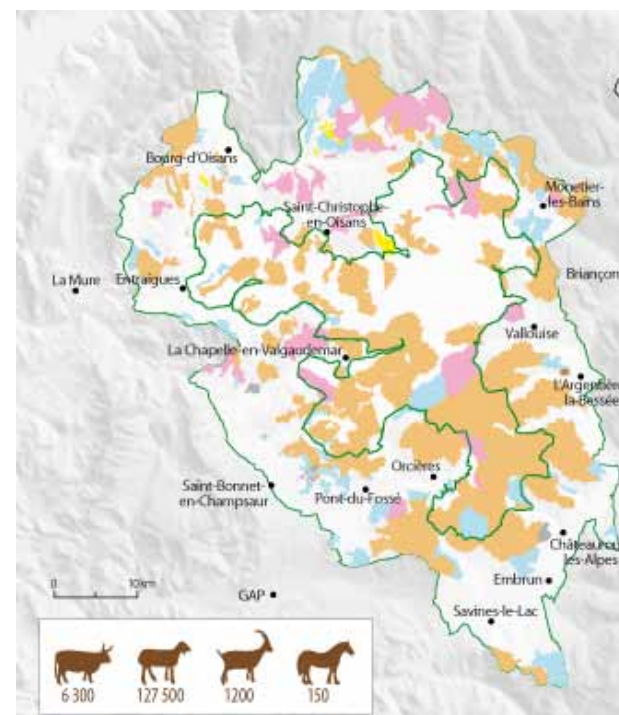
UPA du PNE : ovins viande, bovins viande, génisses et vaches tarées au sud-ouest, génisses au nord-est

3 grands systèmes d'élevages existent sur le territoire du PNE : ovins-viande, bovins-lait et bovins viande.

L'élevage ovin est majoritaire au niveau des alpages avec 54% des unités pastorales d'altitude utilisées essentiellement par des troupeaux ovins allaitants. Des agnelages de printemps et d'automne sont pratiqués sur les exploitations du massif. En alpage, on trouve donc des tardons (agneau du printemps) et leurs mères ou des brebis pleines qui mettront bas à partir de fin août.

Les bovins quant à eux sont l'espèce majoritaire sur 31% des unités pastorales d'altitude utilisées. En alpage, les troupeaux sont constitués de vaches laitières tarées, de vaches allaitantes ou de génisses de races laitières ou à viande. Il n'y a pas de production laitière en alpage.

Enfin, seules environ 4% des unités pastorales d'altitude sont exclusivement caprines ou équinnes.



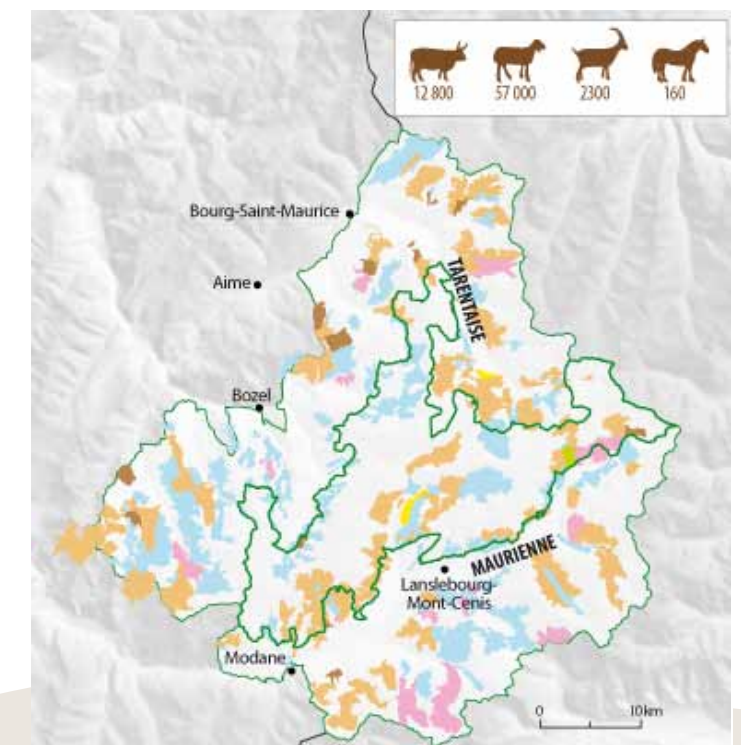
6 300 127 500 1200 150

UPA du PNV : lait et fromage (vache majoritaire), ovins viande

2 systèmes d'élevage majoritaires sont présents sur le territoire du PNV et exploitent les alpages : bovins-lait pour la production fromagère et ovins-viande.

La Tarentaise se distingue par des troupeaux laitiers inalpés souvent importants avec en moyenne 100 à 150 vaches laitières (groupement pastoral ou prise en pension d'animaux pendant l'estive) alors que les alpages de Haute-Maurienne, plutôt exploités de façon individuelle, sont généralement pâturés par des troupeaux de plus faibles effectifs de 40 à 60 vaches laitières en moyenne. Le nombre de troupeaux transhumants (1 000 à 3 000 brebis) y est également plus important qu'en Haute-Maurienne où les troupeaux locaux, de plus faibles effectifs (de l'ordre de 150 animaux) sont majoritaires.

La production majeure est le Beaufort, AOC depuis 1968 et aujourd'hui AOP. L'essentiel de la production est assurée par les coopératives qui collectent le lait tous les jours. La Tarentaise se distingue par une production plus importante de « Beaufort Chalet d'Alpage », transformé deux fois par jour en altitude selon des méthodes traditionnelles. Enfin, certains alpages sont exclusivement pâturés par des troupeaux caprins pour la production de fromages fermiers, notamment les fromages persillés en Haute-Tarentaise.



12 800 57 000 2300 160

Gardiennage, conduite des troupeaux et soutien des parcs nationaux

On distingue trois modes de gardiennage dans les alpages et les estives des parcs nationaux :

- gardiennage permanent ou continu : un gardien est présent quotidiennement et organise les circuits d'alimentation du troupeau.
- surveillance ou gardiennage discontinu : le troupeau fait l'objet d'une surveillance fréquente, quotidienne, voire hebdomadaire. Le troupeau n'est pas conduit sur toute la saison mais peut l'être ponctuellement.
- non gardé : la surveillance est allégée. Le troupeau n'est pas soumis à la conduite du berger.

Dans les deux derniers cas, le troupeau peut-être parqué (ou clôturé) ce qui est très fréquent pour les vaches (génisses ou tarées), ou totalement libre dans des vallons de haute altitude entourés de barrières naturelles infranchissables.

Le gardiennage permanent est le plus répandu et représente généralement un tiers à deux tiers des unités pastorales d'altitude des parcs nationaux. Ce mode de gardiennage est très fréquent pour des troupeaux ovins et généralisé pour les bovins laitiers.

Modes de gardiennage en pourcentage du nombre d'UPA

	PNV	PNE	PNM	PNP	PNC	Les 5 parcs nationaux de montagne
Gardiennage permanent ou continu	62	42	>58	39	31	47
Surveillance ou gardiennage discontinu	28	44	14	25	68	34
Non gardé	5	7	0	0	1	3
Non renseigné	5	7	28	36	0	16



Bergère et son troupeau, Alpe de Villar d'Arène
© Jean-Pierre Nicolle - Parc national des Ecrins

Le berger ou vacher : un praticien des alpages et des estives

Dans le cas d'une surveillance continue du troupeau, le fonctionnement des estives et des alpages est basé sur le travail du berger dont l'activité est généralement saisonnière (statut de pluriactif). S'il est ancestral, le métier de berger a su se moderniser et s'adapter à l'évolution des systèmes d'élevage en alliant tradition et technicité.

Dans les Alpes, les Pyrénées et la Crau, des centres de formation spécialisés préparent au métier. Ce dernier consiste à assurer la conduite et la surveillance du troupeau avec l'assistance de chiens de conduite pour le compte d'un ou plusieurs éleveurs (pouvant être regroupés en groupement pastoral). Les vachers d'alpage travaillent généralement en équipe (en cas de traite). Les bergers ovins travaillent seuls bien que la présence d'un aide-berger se répande, notamment pour assurer la surcharge de travail liée aux prédateurs (organisation des parcs de nuit, gardiennage renforcé...).

Les missions du berger sont variées. Il surveille l'état général du troupeau et est responsable de la gestion de l'estive. Il organise et adapte le pâturage au

cours de la période estivale pour optimiser la consommation de la ressource fourragère au cours de l'estive sans compromettre son renouvellement les années suivantes. Le berger est également capable d'établir un diagnostic et de prodiguer des soins au troupeau si nécessaire (plaies, sutures, piqûres, lutte contre les parasites, maladies...). Il veille à ce que la conduite du troupeau soit en accord avec les objectifs de production de l'éleveur (état de santé des animaux, respect du cahier des charges des produits et des mesures agro-environnementales...). Dans certains cas, il peut être amené à assurer l'agnelage (mise-bas des brebis), la traite des animaux, voire la transformation fromagère. Enfin, le berger a également pour mission d'entretenir le matériel et les équipements (commande d'outillage, travaux de maintenance, entretien des parcs, protection des zones de captage...) et d'organiser sa vie personnelle (alimentation, ravitaillement...) sur l'estive.

Le métier de berger se caractérise par une grande autonomie, une bonne forme physique et une capacité à s'adapter aux conditions du milieu montagnard qu'il connaît parfaitement.



Autour de l'apage de la vacherie de Roubion durant l'été 2009 © Raphaële Charmetant - Parc national du Mercantour

La conduite du pâturage en gardiennage permanent

En alpage, le pâturage s'organise par grandes périodes d'environ un mois pendant lesquelles le troupeau utilise des parties du territoire que l'on appelle les quartiers. Chaque quartier correspond en principe à un étage de végétation où l'herbe est à maturité au moment où le troupeau y pâture.

Situés en bas de l'alpage, les quartiers précoces sont utilisés jusqu'à la fin juillet. Le troupeau monte ensuite sur les quartiers d'août et en fin d'estive il pâture des mélézins ou des ubacs plus froids sur lesquels l'herbe est restée fraîche. Le plus souvent il n'y a pas de vrai quartier de fin d'estive, le troupeau revient alors sur les quartiers précoces où il consomme l'herbe restante et les repousses.

Selon la forme générale de l'alpage et le dénivelé, la taille relative des quartiers précoces et des quartiers d'août varie beaucoup : un alpage de forme concave possèdera un quartier précoce plutôt réduit et le quartier d'août sera vaste alors que pour un alpage de forme convexe ce sera l'inverse. Le berger doit faire preuve d'un grand savoir-faire pour éviter les différences de consommation de l'herbe en modulant sa technique de gardiennage.

La conduite du pâturage pour un troupeau ovin en gardiennage permanent

Afin d'optimiser la consommation de la ressource, le troupeau n'exploite pas la totalité du quartier en même temps. Le berger construit des circuits de pâturage correspondant au territoire pâturé par le troupeau au cours d'une journée. Au cours de ce circuit, le troupeau quitte le parc de nuit pour se diriger vers la zone de pâturage (premier repas). Puis, aux heures de la journée les plus chaudes, les moutons cessent de s'alimenter : c'est la chôme. Le berger profite de cette période de la journée pour réaliser les travaux de soins sur le troupeau ou d'entretien de l'alpage. Enfin, le troupeau est dirigé vers une nouvelle zone de pâturage (second repas) jusqu'au coucher du soleil en se dirigeant progressivement vers le parc de nuit ou zone de couche. Ces circuits appelés circuits journaliers se répètent plusieurs jours de suite, leur organisation dépend du relief, des possibilités d'abreuvement et de la précocité des espèces herbacées présentes. Un circuit de pâturage quotidien associe plusieurs « secteurs » délimités par des obstacles naturels difficiles à franchir (ravins, barres de rocher ou torrent) et par le modelé de l'alpage qui induit un axe de déplacement préférentiel pour le troupeau. C'est un schéma classique qui connaît dans le détail de nombreuses variantes selon la météo, la disponibilité du berger, etc.

Le type de gestion diffère d'une estive à l'autre, le schéma présenté ci-dessus est donc modulable selon les exploitations et la période.

La conduite de pâturage des troupeaux bovins laitiers

Les secteurs les plus productifs sont consacrés à la pâture des vaches laitières. Les génisses valorisent des quartiers plus difficiles ou moins accessibles. La conduite du troupeau bovin laitier est directement impactée par l'importance des surfaces, l'étagement altitudinal de la végétation et la disponibilité en eau. Depuis près de 30 ans, le choix a été fait de privilégier la traite en extérieur à l'aide de machines à traire mobiles, mises au point avec l'aide de l'INRA (Institut National de Recherche Agronomique). Ainsi, la machine à traire accompagne le troupeau dans ses déplacements et permet, quand elle est bien utilisée (déplacements fréquents du chantier de traite, gestion des parcs de nuit et hersage) une bonne fumure de l'alpage. Les unités pastorales sont divisées en quartiers et la pratique courante est la distribution de repas bi-quotidiens à la clôture électrique. Ces systèmes, techniquement lourds, imposent parfois des dispositifs de dessertes importants et nécessitent une main d'oeuvre salariée qualifiée. D'un point de vue économique, ces systèmes garantissent une bonne valorisation du lait et un bon niveau de revenu pour les producteurs.

Le soutien des parcs nationaux au travail de conduite permanent des troupeaux par les bergers et vachers

Pour les parcs nationaux, le berger/vacher est la clé de voûte d'une gestion fine des estives et des alpages, d'autant plus pour les troupeaux aux effectifs importants. Pour les petits troupeaux, les mesures agro-environnementales territorialisées mises en place par les parcs nationaux aident souvent les éleveurs à embaucher des bergers, sans qui les mesures ne seraient pas applicables.

Le profil des bergers a évolué ces dernières années : augmentation des jeunes d'origine urbaine, féminisation.

Les parcs nationaux contribuent à la préservation de ce métier en :

- co-finançant des projets de rénovation et d'aménagement de cabanes pastorales, de parcs de nuit pour les troupeaux, de clôtures...
- soutenant la formation et l'insertion de jeunes bergers (soutien aux groupements d'employeurs, interventions dans les écoles de bergers)
- facilitant l'organisation du travail en participant à l'acheminement du matériel dans le cadre d'hélicoptages notamment

Salle de traite mobile en alpage, en contrebass des Chalets du Mounioz © Patrick Folliet - Parc national de la Vanoise



Contribution des alpages et des estives à la qualité et à la typicité des produits

De nos jours la qualité apparaît comme une image indispensable pour se démarquer de la concurrence et les consommateurs attachent de plus en plus d'importance à l'origine, à l'authenticité et à la typicité du produit qu'ils achètent. Pour répondre à cette demande grandissante, le législateur a mis en place différents signes de qualité.

- L'appellation d'origine contrôlée (AOC-AOP) est un signe français permettant l'identification de la qualité et de l'origine. Elle valorise l'existence d'un lien étroit entre le produit et son terroir d'où il tire sa typicité et son authenticité. L'AOC-AOP prend en compte les facteurs naturels (climat, pédologie...) et humains (savoir-faire transmis de génération en génération, culture, histoire...) de l'espace géographique. Ce signe est décliné au plan européen en appellation d'origine protégée (AOP).
- L'indication géographique protégée (IGP) est un signe de qualité européen qui identifie et valorise un territoire. L'IGP distingue un produit bénéficiant d'un lien historique, culturel et matériel à une zone géographique et d'une notoriété même si l'ensemble des phases d'élaboration du produit n'est pas nécessairement issu de celle-ci. L'IGP valorise notamment l'utilisation des ressources locales : races animales et variétés végétales.
- Le Label Rouge garantit qu'un produit présente un ensemble de caractéristiques lui conférant un niveau de qualité supérieure reposant sur des conditions de production ou de fabrication qui lui sont propres.

Les cahiers des charges de ces signes officiels n'intègrent pas explicitement la préservation de la biodiversité, cependant ils préconisent des pratiques qui lui sont favorables directement ou indirectement (promotion de races locales à faibles effectifs, limitation de la production autorisant des pratiques extensives...)

Parmi les 12 AOC-AOP et les 20 IGP (AOC-AOP et IGP des vins non comptabilisées) dont les zones géographiques comprennent une partie ou la totalité des communes des 5 parcs nationaux de montagne, 2 AOC-AOP et 2 IGP mentionnent explicitement dans leur cahier des charges la nécessité d'utiliser des surfaces pastorales (alpages, estives et parcours) afin de garantir la typicité des produits.

Les signes officiels de la qualité et de l'origine des 5 parcs nationaux de montagne

	PNP	PNC	PNM	PNE	PNV
AOC - AOP (nombre)	2	7	3	0	1+1*
IGP (nombre)	7	3	2	4	4
AOC-AOP mentionnant les alpages et estives dans leurs cahiers des charges	Barèges-Gavarnie				Beaufort « Chalet d'alpage »
IGP mentionnant les alpages et estives dans leurs cahiers des charges		Agneau de Lozère	Agneau de Sisteron	Agneau de Sisteron	

*L'AOC gruyère n'est pas une AOP

L'AOC-AOP Barèges-Gavarnie est produite au cœur des Hautes-Pyrénées, dans le canton de Luz Saint Sauveur. Elle concerne la viande de brebis de boucherie de 2 à 6 ans et de mâles châtrés de 18 mois ayant estivé deux fois au minimum : les tardons.

Les troupeaux doivent être composés exclusivement d'ovins de race barègeoise.

Le pâturage en estive est obligatoire pour la totalité du troupeau au minimum du premier juin au 31 août à l'exception des animaux sortis pour abattage. L'alimentation des troupeaux se compose de foin et de regain et, dès que le climat le permet, les animaux pâturent sur des prés de fauche. En estive aucune alimentation n'est apportée.



Brebis barègeoise © Patrick Boillaud

L'IGP Agneau de Lozère, concerne une zone couvrant 259 communes de Lozère et des cantons du Cantal, de la Haute-Loire et de l'Ardèche. Ce signe concerne des animaux de race pure Blanche du Massif central, une race rustique typique de la zone géographique.

Le système d'élevage est extensif et basé sur le recours systématique aux ressources pastorales de la zone IGP. L'utilisation optimale de ces pâturages faiblement productifs d'altitude est à l'origine de la spécificité du produit.

Le parc national des Cévennes est concerné par l'IGP Agneau de Lozère

L'AOC-AOP Beaufort est un fromage au lait cru produit à partir du lait de vaches Tarine et Abondance dont la production moyenne ne doit pas excéder 5000 Kg/vache/an).

Au minimum 75% des besoins en foin et pâture du troupeau laitier proviennent de l'aire géographique.

Le cahier des charges interdit l'alimentation fermentée (dont l'ensilage est transgénique). Il précise que durant la période estivale, la majorité des troupeaux inalte sur des zones d'alpages étagées entre 1 500 et 2 500 m.

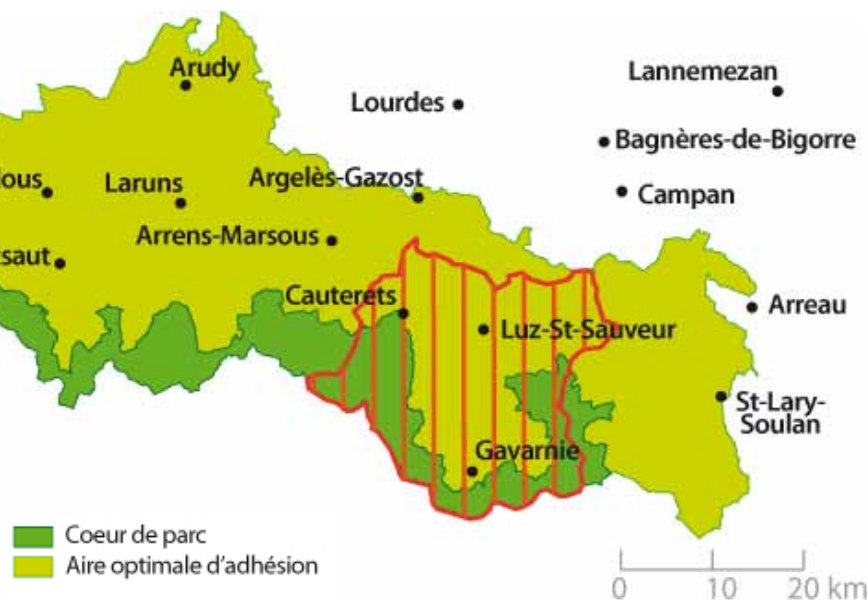
Il existe un qualificatif particulier "chalet d'alpage" pour le Beaufort fabriqué en chalet d'alpage au dessus de 1 500 mètres selon les méthodes traditionnelles à partir du lait issu d'un seul et même troupeau.

Beaufort

- 113 communes, (29 dans le PNV)
- 24.8% des communes de l'AOP
- 100% des communes du PNV

Barèges-Gavarnie

- 18 communes, (18 dans le PNP)
- 100% des communes de l'AOP
- 20,9% des communes du PNP



Parc national des Pyrénées



Brebis moutonniers © S. Bacha - Rose Pica



Parc national de la Vanoise



Claude Gilise (alpagiste) lors de la fabrication du Beaufort à l'alpage de Ritord © Christophe Gotti - Parc national de la Vanoise



Cave d'affinage du Beaufort de la fromagerie des Avals à Courchevel 1550 - © Thomas Corbet - Parc national de la Vanoise

L'agneau de Sisteron est identifié en tant que Label Rouge et IGP. Il est issu d'élevages traditionnels de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Drôme provençale.

Le système d'élevage est extensif et utilise des surfaces pastorales comme les alpages et les parcours. Le cahier des charges impose moins de 10 brebis à l'hectare et l'utilisation de 10 hectares de parcours au minimum.

Les brebis sont nourries à base de pâtures au minimum du printemps à l'automne pouvant être complétés par des fourrages et un aliment complémentaire référencé.

Les brebis sont de races locales que l'on retrouve quasi-exclusivement sur ce secteur géographique : Brebis Mérinos d'Arles, Préalpes du Sud, Mouréous.

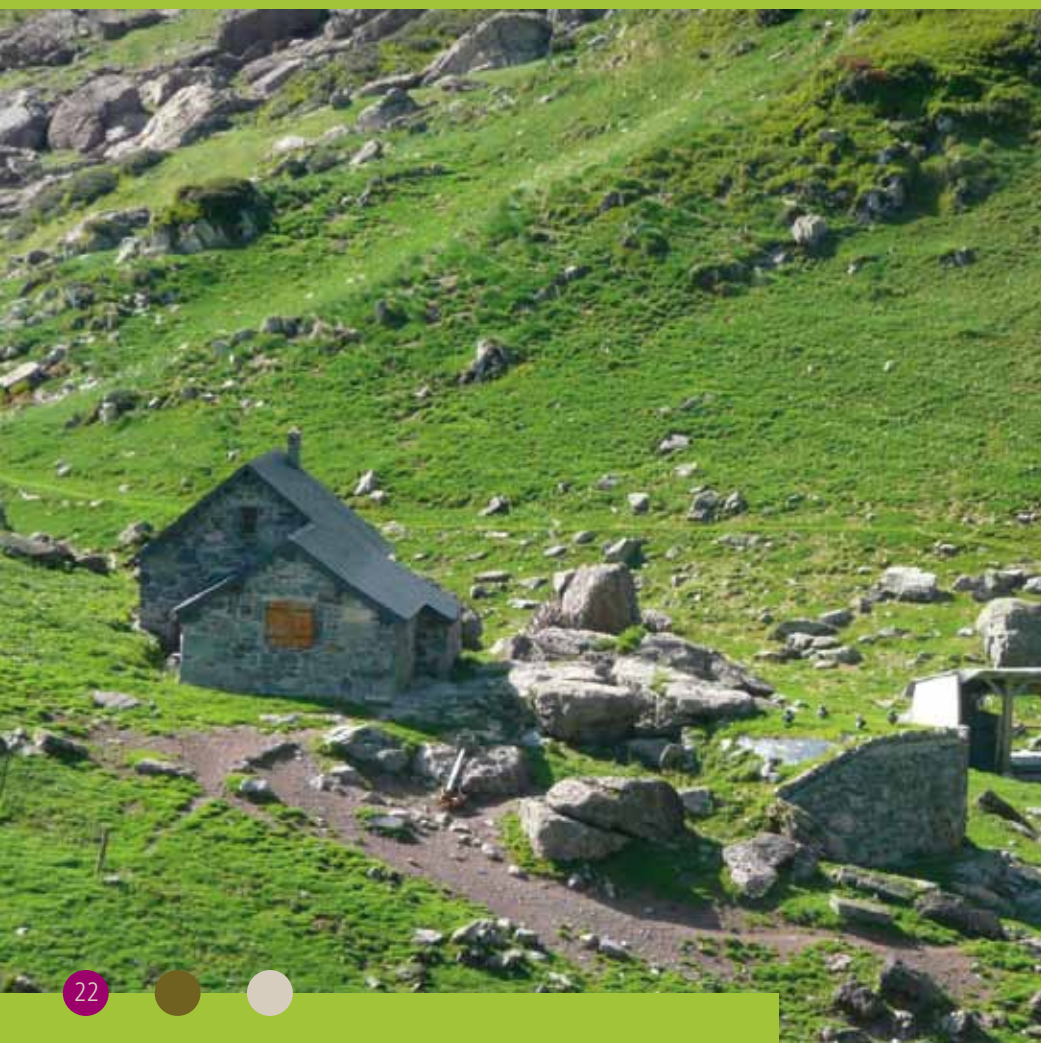
Les parcs nationaux des Ecrins et du Mercantour sont concernés par l'IGP Agneau de Sisteron.

Les enjeux environnementaux, pastoraux et actions concertées

Les parcs nationaux interviennent de plusieurs manières pour répondre aux enjeux environnementaux des alpages et estives d'altitude.

Ils sont porteurs et animateurs de démarches pour permettre aux éleveurs de contractualiser des mesures agro-environnementales visant à maintenir ou ajuster les pratiques, ils contribuent à l'amélioration des équipements pastoraux et soutiennent le travail des bergers. Ils développent des observatoires pour suivre conjointement l'évolution de la ressource et des activités pastorales. Ces actions sont réalisées avec les services pastoraux, les éleveurs, les bergers, l'administration et les représentants de la profession agricole en général.

Les parcs nationaux soutiennent financièrement des actions en faveur du pastoralisme d'altitude (soit sur leur budget propre, soit sur des ressources affectées en ce qui concerne le Parc national des Pyrénées dans le cadre de la convention inter-régionale du massif des Pyrénées). Les montants financiers affectés au pastoralisme représentent 30% de l'argent mobilisé pour l'agriculture sur la période 2004-2008.



La rénovation des cabanes fromagères et pastorales, le patrimoine de demain

Les parcs nationaux accompagnent la rénovation des cabanes pastorales et ateliers de transformation fromagère (alimentation en eau, en électricité, confort minimum pour le berger et l'aide-berger, mises aux normes pour la production laitière : salle de fabrication séparée, source d'eau potable agréée, traitement des effluents...)

La participation des parcs nationaux concerne plus spécifiquement la qualité et l'intégration paysagère, l'utilisation de matériaux locaux et traditionnels, la gestion de l'écoulement des eaux usées et plus récemment la fourniture en énergie à partir de ressources renouvelables : picocentrales et photovoltaïque.

Ainsi, le Parc national des Pyrénées, dans le cadre de la Convention Inter-régionale du Massif des Pyrénées, porte un programme d'actions dans lequel la réhabilitation des cabanes pastorales constitue un axe fort : d'importants travaux ont été menés sur 90 cabanes pastorales.

Des contrats spécifiques par alpage avec les éleveurs ou les groupements pastoraux pour maintenir les pratiques pastorales ou les ajuster aux enjeux environnementaux

Les outils contractuels du second pilier de la PAC constituent le principal levier d'actions pour favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux dans les pratiques agricoles et pastorales. Dès 1994 pour certains, les parcs nationaux ont mobilisé ces outils et accompagné leur mise en place, en lien avec les services pastoraux. Depuis 2007, ces dispositifs prennent la forme de mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt). 12 000 ha* ont été contractualisés en MAEt, principalement en utilisant l'engagement unitaire « gestion pastorale ». La participation des parcs nationaux à la mise en œuvre des MAEt s'est accrue. Au-delà de l'animation, certains se sont engagés dans le financement des plans de gestion pastorale, voire dans le financement des mesures elles-mêmes.

L'engagement unitaire Herbe-09 « gestion pastorale » est la mesure la plus contractualisée par les éleveurs. Cet engagement a pour objectif de favoriser l'adaptation des conditions de pâturage à la spécificité des milieux en se basant sur un plan de gestion pastorale.

Ce document stratégique s'appuie sur un diagnostic croisé entre les enjeux environnementaux présents sur l'alpage et le fonctionnement pastoral. Il vise à établir un chargement adapté à la ressource et un calendrier de pâturage adapté à la phénologie de la végétation. Il localise les secteurs à enjeux et définit, pour chaque secteur, les objectifs de conservation dans les 5 ans du contrat.

Les enjeux environnementaux justifiant la mise en place de la mesure portent sur des milieux (zones humides, habitats de haute altitude ou sensibles à l'érosion...) et des espèces (Tétras-Lyre, Lagopède alpin, Perdrix bartavelle, Bouquetin des Alpes, Chamois, Chardon bleu...)

Les actions mises en œuvre dans ces plans de gestion sont principalement :

- des reports de pâturage (pâturage décalé dans le temps),
- des modalités de pâturage renforcé sur certains milieux,
- des ouvertures de zones embroussaillées,
- des mises en défens ou des limitations de pâturage sur des milieux fragiles ou sensibles à l'érosion.

L'éleveur s'engage sur des moyens (des pratiques) - souvent à l'échelle de l'alpage entier - et dans certains secteurs à enjeux, sur des résultats : un état du milieu à atteindre. Le plan de gestion peut également établir des préconisations concernant les équipements pastoraux (création de parcs, installation de points d'abreuvement déconnectés des cours d'eau...) pour répondre aux objectifs de maintien des milieux.

Eviter le pâturage précoce pour permettre à la plante de produire des graines



Pantoufle des Alpes ou chardon bleu © Damien Hémeray - Parc national de la Vanoise

Organiser les circuits de déplacement et de pâturage pour limiter l'érosion



Erosion localisée liée aux passages répétés du troupeau © Denis Bassergette - Parc national de la Vanoise

Laisser de la ressource disponible pour le bouquetin en hiver



Groupe de bouquetins mâles © Christophe Gotti - Parc national de la Vanoise

Les tournées de fin d'estive, une journée de bilan annuel pour partager une expertise et ajuster les préconisations

Les tournées de fin d'estive, réalisées après la descente des troupeaux, conjointement entre pastoralistes, agents du parc national, éleveurs, bergers et propriétaires, permettent de faire un bilan sur la campagne juste écoulée. L'analyse du couvert végétal et du niveau de prélèvement de la végétation est réalisée selon une « grille d'évaluation de la consommation » ; celle-ci permet d'apprécier les niveaux de pâturage selon les secteurs de l'alpage, de repérer des déséquilibres de gestion ou encore d'identifier des zones fragiles. Si un problème est identifié, on examine son origine : chargement (effectifs ou durée de pâturage), conduite de l'alpage, particularité climatique de la campagne...

Ces tournées, lieux de rencontres, permettent de faire évoluer les préconisations et d'ajuster, le cas échéant, les mesures préconisées dans le diagnostic pastoral.

Conserver les milieux ouverts favorables à la diversité de la faune

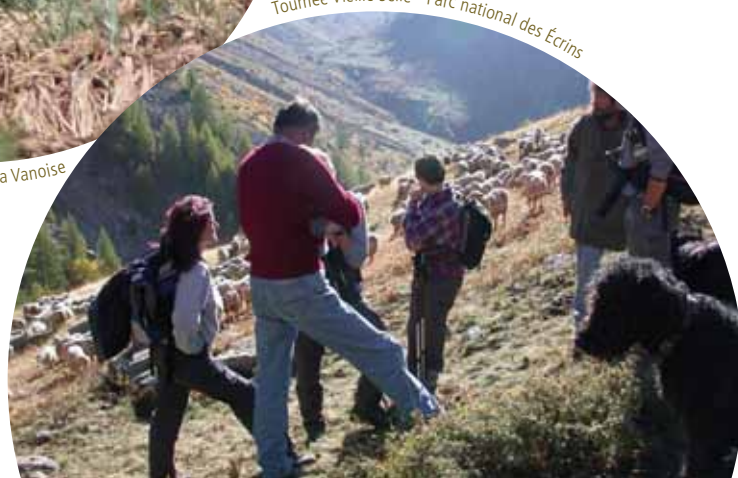


Milieu ouvert © Parc national des Cévennes

Préserver les zones de nidification et d'élevage des jeunes, maintenir un équilibre entre espaces ouverts et fermés



Mâle de tétras-lyre © Philippe Benoît - Parc national de la Vanoise



Tournée Vieille Selle - Parc national des Écrins

Alpages sentinelles : un espace de dialogue pour suivre l'évolution conjointe des espaces naturels et des activités pastorales. Une initiative du PNE qui ouvre la voie

Un travail concerté où éleveurs, bergers, techniciens agricoles, pastoralistes, chercheurs et agents du PNE apportent leurs savoir-faire, expériences et réflexions pour agir.

Les protocoles mis en place visent à :

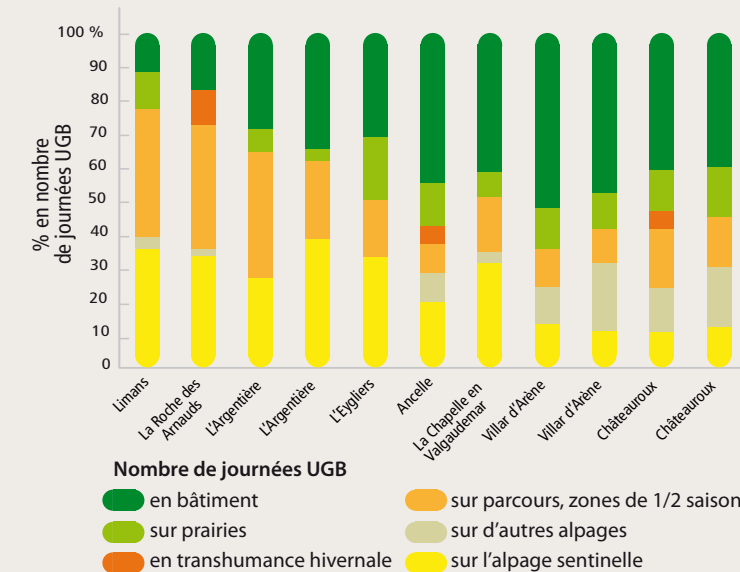
- caractériser la saison climatique en relevant les températures, les précipitations et l'importance et la vitesse du déneigement
- évaluer et suivre la ressource en herbe de l'alpage
- suivre l'évolution de la diversité végétale
- connaître les pratiques pastorales et leurs évolutions en alpage
- analyser le fonctionnement des exploitations, leurs modes d'adaptation et leurs liens avec l'alpage.

Débuté en 2007 au PNE, le programme organise des réunions annuelles, espaces de dialogue visant une gestion concertée des alpages.

D'autres territoires comme, le Parc national de la Vanoise, s'engagent aujourd'hui dans la démarche.

« Ce que nous voulons, c'est que nos alpages gardent leur potentiel et continuent de nourrir nos bêtes » C. Pellissier, président du Groupement pastoral d'Ancelle.

Système alimentaire pour chaque exploitation



source : CEMAGREF

Au PNE, parmi 11 exploitations qui exploitent les 9 alpages sentinelles, la moitié ont un profil « pastoral », passant plus de 50% du temps (en nombre de jours UGB) sur les ressources pastorales alpages et parcours. L'autre moitié a un profil « haute montagne » avec un temps en bâtiment et une alimentation sur stock plus importante (temps sur ressources pastorales <50%).



Références bibliographiques

- Atlas des parcs nationaux de France. Parc national de la Vanoise*, Chambéry : Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, 1998.
- Atlas des Parcs nationaux de France. Parc national des Cévennes*. Florac : Gip ATEN, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, 1999.
- Atlas des Parcs nationaux de France. Parc national des Pyrénées*, Tarbes : Gip ATEN, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, 2000.
- Atlas des Parcs nationaux de France. Parc national des Ecrins*. Ga : Gip ATEN, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, 2000.
- Atlas des Parcs nationaux de France. Parc national du Mercantour*, Nice : Ministère de l'écologie et du développement durable MEDD, 2002.
- BEISSON Guy, BOUSSOU Véronique, *Les parcs nationaux et l'agriculture*, juin 2011.
- BUFFIERE Didier, *Les commissions syndicales dans les Hautes-Pyrénées*, DDAF Hautes-Pyrénées.
- DUSFOUR Marie-Laurence, *Biotope. Landes et pelouses en région méditerranéenne : Pour une gestion par le pastoralisme guide pratique*. éd. Montpellier.
- AME, *Programme Life-Nature*, février 2002, n° B4-3200/98/457, 120 p.
- CERPAM, GARDE L., *Guide pastoral des Espaces Naturels du Sud-Est de la France, CERPAM et Méthodes et Communication*. 1996, 254 p.
- Parc national des Cévennes, *Eléments d'état des lieux pour les groupes de travail : élaboration de la charte du Parc National des Cévennes*, Florac : 2010.
- Parc national des Ecrins. CERPAM. *Gestion des alpages du Parc National des Ecrins : enjeux écologiques et pastoraux*. 2005 : 10 fiches.
- Parc national des Ecrins. CERPAM. *Techniques pastorales. Diagnostic pastoral en Alpages*. Juillet 2006, 125 pages.
- Parc national du Mercantour, *Les rencontres de Valdeblorre. Pastoralismes, biodiversités, paysages dans les Espaces Montagnards*, Octobre 2008.
- Parc national des Pyrénées, *l'art de bâtir les cabanes pastorales dans les Pyrénées*, Tarbes : 2001.
- Parc national de la Vanoise, Chambre d'agriculture de Savoie, *Schéma de gestion des Espaces Agricoles*, octobre 2006.
- REVIL Philippe, *L'agriculture de montagne un enjeu. Vanoise en Journal d'information de l'espace parc*, Printemps 2004, n°1, p. 2-3.
- SEPAS, ELVIRE. *Constituer un groupe pastoral : fiche de synthèse. @lpes*, Janvier 2006, p. 1-2.
- SILHOL Ariane, LEGEARD Jean-Pierre (CERPAM). *Services pastoraux des Alpes du Nord. Groupements Pastoraux sous statut juridique d'association et de syndicat professionnel*, Août 2006.

Webographie

- Les landes à callune et à bruyère*, [en ligne]. Consulté le 10/06/2010. 1 p.
Disponible sur internet : www.cevennes-parcnational.fr/.../Les%20landes%20à%20callune%20et%20à%20bruyère.pdf
-
- Cahier pastoral n°1 : milieux pastoraux d'altitude : pâturage d'été / mode intermédiaire*. Consulté le 10/06/10. Ce document est extrait du Guide des milieux agropastoraux et habitats associés mis en oeuvre par le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes – rubrique Service d'information territoriale.
Disponible sur internet : <http://sit.parc-pyrenees-catalanes.fr/medias/pdf/guide-agropastoral/milieux-daltitude/altip10-v5.pdf>
-
- <http://www.buvettesalpages.be/2007/04/nardaie-lezard.html>
Consulté le 10/08/2010.
-
- <http://www.crpf/documents/srgs/436010.pdf>
Consulté le 10/08/2010.
-
- <http://saij.ujf-grenoble.fr/IMG/pdf/StageBotaniqueLautaretV11.pdf>
Consulté le 09/08/2010.
-
- <http://www.ofme.org/crpf/documents/fiches/74001.pdf>
Consulté le 11/02/2011.
-
- <http://www.echoalp.com/alpes/download/AFP4p.pdf>
Consulté le 11/02/2011.

Crédits

- Couverture •

Traite en alpage / Michel Bouche - Parc national de la Vanoise
Pastoralisme à Faravel / Robert Chevalier - Parc national des Ecrins
Cartographie Parcs nationaux de France 2011

- Sources : •

IGN BD Carto ® BD Topo®,
Parcs nationaux, ré-actualisation 2006 à 2010 des données de l'enquêtes pastorales 1996, déclaration de transhumance, BDNI 2009, MAAPRAT

Parcs nationaux de France

Château de La Valette
1037 rue Jean-François Breton
34090 Montpellier
www.parcsnationaux.fr